PER
R-382
CON

Année | Le numéro: 20 sous | Mai 1930

REVUE DOMINICAINE

Dr Antonio BARBEAU, Ph.D., La genèse de la pensée freudienne.—I.
R. P. Ceslas FOREST, O.P., Que faut-il penser de l'eugénique?—I.
R. P. Albert MIGNAULT, O.P., Une apologie de la vie religieuse.—II.
R. P. Gonz. PROULX, O.P., Pourquoi des missionnaires au Japon.—II.

LE SENS DES FAITS.—Réplique de M. Pierre DAVIAULT. — Réponse du R. P. LAMARCHE.

L'ESPRIT DES LIVRES.—S. Benoît: *Regula Monasteriorum* (H. G.) Pourrat: *La Spiritualité chrétienne* (H. G.) P. Desjardins: *En Alaska* (H. C.) Laboise: *Dévotions liturgiques des paroisses* — Ehrhard: *Le Sens de la Vie* — Les retraites fermées — Nos orphelinats — E. Maire: *Histoire des instituts religieux et missionnaires.*

ADMINISTRATION
SAINT - HYACINTHE

REDACTION
MONTREAL (N.-D. de Grâce)

REVUE DOMINICAINE

Publiée mensuellement

Directeur : R. P. M.-A. LAMARCHE, O.P.

ABONNEMENTS (payables d'avance)

Au Canada: $2.00 — A l'étranger: $2.25

Avec le "Rosaire pour tous", 25 sous en plus par an.

La Revue Dominicaine publie des articles de vulgarisation touchant les Ecritures, la théologie, l'apologétique ou le droit canon, et même des études de philosophie, de littérature, de sociologie ou d'histoire, pourvu que la religion ou la morale y soit concernée.

La Revue Dominicaine n'a pas de spécialité proprement dite dans le domaine religieux, mais elle accorde une attention particulière aux questions d'apologétique et aux problèmes de société, envisagés surtout au point de vue canadien.

La Revue Dominicaine publie des recensions et diverses chroniques, en s'attachant moins au récit des faits et à l'analyse des ouvrages qu'à leur signification d'ensemble.

La Revue Dominicaine ne sera pas responsable des écrits des collaborateurs étrangers à l'Ordre de Saint-Dominique.

Prière d'adresser les communications littéraires: manuscrits, volumes, etc., au R. P. Antonio Lamarche, 153, Avenue Notre-Dame de Grâce, Montréal; et les communications administratives: abonnements, annonces, etc., au R. P. Jean Bacon, Saint-Hyacinthe.

Nous publierons prochainement :

"Il y a enfants et enfants",
par le R. P. Lorenzo Gauthier, C.S.V.

"Les bons garçons", par le R. P. R.-M. Voyer, O.P.

Tél. Bureau: 463 Résidence: 681-W

H. LETOURNEAU

ENTREPRENEUR PLOMBIER-FERBLANTIER
Posage d'appareils de Chauffage à l'eau chaude, à la vapeur
et réparations générales

265 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P.Q.

LA CORDONNERIE J. A. LEMAY

Réparations générales

PRIX RAISONNABLES — SATISFACTION GARANTIE

212 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. 525

E. A. GENDRON

PEINTRE-DECORATEUR

Peintures, Huiles, Vernis — Tapisseries, Electricité, Vitres

244 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P.Q.

Téléphone 500

LOUIS BOURGEOIS, Limitée

FERRONNERIE EN GROS ET DETAIL

104-110 St-Antoine — 67-61 St-Simon, St-Hyacinthe, P.Q.

F. Daoust, gérant Téléphone 59-W

LA COMPAGNIE D'EAU MINERALE

Propriétaire du célèbre PHILUDOR

148 RUE CONCORDE, ST-HYACINTHE, P.Q.

OSCAR POTHIER

OPTICIEN — BIJOUTIER

Montres Rolex, Waltham Elgin — Bagues fiançailles, joncs mariage

Lunettes de toutes sortes et bien ajustées

M. O. DAVID & CIE Enrg.

MARCHANDS-TAILLEURS

86 St-Simon - - - - - ST-HYACINTHE

Habits faits sur commandes à court avis. Fourrures, Chapeaux et Casquettes.

Téléphone Bell 403. Etablie en 1910 Bureau Principal et fabrique 46-48-50 rue Laframboise.

S'IL VOUS PLAIT ADRESSEZ TOUTE CORRESPONDANCE A LA COMPAGNIE

La Compagnie d'Orgues Canadiennes, Ltée

Orgues d'Eglise Tubulaires et Electriques. Orgues de Salon (Une spécialité). Souffleries Hydrauliques et Electriques des plus Modernes.

ST-HYACINTHE, P. Q.

Téléphone Bell 310 Carrosse No 2

JOSEPH BERTRAND

COCHER

Entrepreneur de Pompes funèbres

No 30 rue Laframboise, ST-HYACINTHE

Ecuries de Louage, Carosses simples et doubles, paur Mariages, Baptêmes, etc Automobile, EXPRESS

Pharmacie L. P. GAUCHER

GROS et DETAIL

223 rue Cascades, Saint-Hyacinthe

Téléphone 86

Tél. Bureau 95

HECTOR CHARTIER

Commerçant de

BOIS et CHARBON

138 RUE GIROUARD, ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. Crescent 2734

M. J. ALBERT LaRUE

ARCHITECTE

A.A.P.O. A.A.P.O.

559 Durocher

Montréal

124 King O., Sherbrooke

E. H. RICHER & FILS Enrg.

Libraires-Importateurs

ORNEMENTS D'EGLISE

Bureau:

127 Cascades, Saint-Hyacinthe

LAFRANCE & SYLVESTRE

Négociants et Importateurs d'Epiceries en gros

TEL. BELL 271 **120 ST-ANTOINE,**

ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. Résidence 244W (Le soir) Tél. Résidence 244J Tél. Bureau 88

Maison établie en 1879

A. BLONDIN LIMITÉE

115 Cascades, Saint-Hyacinthe

CELOTEX — BOIS DE CONSTRUCTION

FOURNISSEURS EN GROS

Plomberie, Chauffage et Matériel de Construction, Peinture et Vernis

Téléphone : Bureau 120 **Habitation 412**

J. O DUPRAS

NEGOCIANT EN

GRAINS, FARINES et GRAINES DE SEMENCE

Dépositaire des célèbres farines à pâtisserie

"Five Roses" et "Jubilé"

29, RUE LAFRAMBOISE

ST-HYACINTHE

HENRI RAYMOND & CIE,

SAINT-HYACINTHE, Qué. **TEL. 259**

ASSURANCE-FEU.

Représentant les meilleures compagnies non tarifées

La Revue Dominicaine

Canada . . . . . $2.00 par année
Etranger . . . . . 2.25 " "

Avec le Rosaire, 25 sous en plus.
Prix de l'unité: 20 sous

Le Rosaire pour Tous

Bulletin mensuel publié par les Dominicains de Saint-Hyacinthe.

Canada—Distribué par zélatrices . . . . 25 sous par année
Envoyé par la malle . . . . . 35 sous " "
Etranger—Par zélatrices . . . . . 40 sous " "
Envoyé par la malle . . . . . 50 sous " "

Prix de l'unité: 10 sous

Toute personne ayant recruté 10 abonnements nouveaux à la Revue Dominicaine recevra le onzième gratis.

Deux messes sont dites chaque semaine aux intentions des Zélateurs, des abonnés, de la Revue Dominicaine et du Rosaire pour tous.

Nous donnons de jolies PRIMES, aux Religieux, aux Prêtres, aux laïques Zélateurs qui nous envoient des abonnés, à l'une ou l'autre Revue.

Toute personne qui nous enverra pour $40.00 d'abonnements, aura droit à une affiliation perpétuelle, pour elle-même, ou pour une personne qu'elle nous indiquera, à l'Oeuvre du noviciat des Dominicains du Canada.

Ce que notre
Banque
vous offre

Le service d'un personnel courtois.
Des services techniques complets.
Une collaboration intelligente.
Une garantie de sécurité exceptionnelle.
La même sincère bienvenue, que vos dépôts soient petits ou considérables.

BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

Tél. LAncaster 1907

Nous nous ferons un plaisir de fournir des estimés pour vos travaux d'impression.
Notre motto: Promptitude et satisfaction.

ADJ. MENARD

987 St-Laurent, Montréal

J. D. DESROSIERS

MARCHAND DE

Chaussures, Claques, Valises, Etc.

Téléphone Bell 401 **143 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE**

L. P. MORIN & FILS ENRG.

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, MOULURES, DECOUPAGES, ETC., ETC.

Spécialité :

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction garantie.
Coin des rues

St-Joseph et St-Antoine - - St-Hyacinthe, P.Q.

ULRIC BOILEAU LIMITÉE

ENTREPRENEURS GENERAUX

4869 rue Garnier, MONTREAL

Tél. 27 Rés. 891

C. J. HUBERT

GRAINS ET FARINES

100 RUE ST-ANTOINE St-Hyacinthe

PHARMACIE ST-HYACINTHE

PLACE DU MARCHE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité. — **Spécialité : LES** PRESCRIPTIONS. — Articles de toilette. — Bonbons, **Parfums,** etc. — Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "REXALL". — **Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.** AGENCES : Articles de photographie, le Kodak EASTMAN.

J.-H.-E. BRODEUR, Propriétaire.

Dentiers, Ponts, Obturations de tous genres

Ouvrage de première classe seulement

RAYONS X

Dr J.-A. Ernest Daigle, B.C.D.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Membre de l'Unité Sanitaire des Comtés de St-Hyacinthe et Rouville

Spécialité: Chirurgie Buccale, Extraction
Dentiers le même jour sur engagement

Prix raisonnables Satisfaction garantie

Ouvert de 9 h. A. M. à 9 h. P. M.

119 Bourdages ST-HYACINTHE, P.Q. **Tél. 357**

CHAPEAUX ROMAINS

Feutre, Soie, Peluche, Cachemire, Paille

Catalogue envoyé gratuitement sur demande

CHAS DESJARDINS & CIE LIMITÉE

1170, rue Saint-Denis, MONTREAL

L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE COTE

DE ST-HYACINTHE, P.Q.

donne un Cours commercial complet, bilingue et rapide. Elle prépare les garçons et les filles aux meilleures positions de bureau. Venez vous rendre compte par vous-mêmes, comment l'enseignement est donné et la discipline observée. **Annuaire envoyé sur demande.**

DONAT COTE, Directeur

Angle des rues Cascades et St-Denis, St-Hyacinthe, P.Q.

UNE VIE NOUVELLE:

UNE VIE DE SECURITE ET DE PROGRES
EST ASSUREE AUX CANADIENS-FRANÇAIS

Qui reconnaissent la nécessité de l'épargne;

Qui donnent leur coopération à *leurs* institutions, dignes de leur confiance;

Qui retiennent chez eux et au bénéfice de leurs propres œuvres leurs capitaux.

UN MOYEN SIMPLE, FACILE DE PRATIQUER L'ECONOMIE PROFITABLE ET NATIONALE

C'est une police dans

La Société des Artisans Canadiens Français

Assurance mutuelle, Vie, Accident, Maladie, Invalidité.

**LA PLUS FORTE SOCIETE FRANÇAISE D'AMERIQUE.
ASSURE LES HOMMES, LES FEMMES ET LES ENFANTS.**

Assurance en vigueur:
$53,000,000.00

Fonds accumulés:
$11,500,000.00

Bénéfices payés:
$15,000,000.00

SIEGE SOCIAL: MONTREAL

Secrétariat, administration et bureau médical:
930, rue Saint-Denis

Accueil, Renseignements et Publicité:
924, rue Saint-Denis

La genèse de la pensée freudienne

Le Scientisme a marqué de son empreinte quasi tous les domaines de la pensée et de l'activité humaine. Encore à ses débuts, la science semblait permettre tous les espoirs. Elle était appelée, dans l'esprit de plusieurs, à résoudre de définitive façon, les problèmes séculaires de la religion, de la philosophie, de la morale, de la sociologie, bref, de la vie dans toutes ses potentialités.

Rêve vraiment trop enthousiaste ! Les temps ont passé. Les esprits se sont calmés. D'elle-même et par l'inéluctable force des choses, s'est peu à peu rétablie la hiérarchie des valeurs. La science possède déjà à son crédit d'immenses réalisations ; elle peut promettre légitimement bien davantage. Elle ne saurait prétendre tout solutionner. Elle a ses limites, fixées par son objet formel et sa méthode propre.

Quoi qu'il en soit, sous l'influence plus ou moins directe du Scientisme, est née la Psychologie expérimentale : application aux phénomènes psychiques des techniques d'étude en usage dans les sciences proprement dites. Comportement individuel et collectif, mécanisme des sensations, modifications physiologiques en rapport avec un fait mental, fonctionnement de l'imagination créatrice, du raisonnement, du sentiment, etc., etc. : tout cela fut sérieusement scruté par un monde de chercheurs. Les résultats acquis prouvent l'excellence de la méthode. A condition de ne pas exiger d'elle plus qu'elle ne saurait

donner. Car la science, nous le redisons, a ses limites, la psychologie expérimentale, ses bornes.[1]

L'une des disciplines les plus fécondes de cette psychologie expérimentale est sans contredit la psychopathologie. Ses déductions au normal sont légitimées en vertu d'un principe médical sur lequel a naguère beaucoup insisté Claude Bernard. Il s'agit de l'identité foncière du normal et du pathologique.[2] Il n'y a pas d'individus sains parfaitement. Les malades physiques ne sont que des perturbés physiologiques en plus ou en moins. N'en irait-il pas ainsi pour le psychisme ? "La méthode pathologique, écrit Ribot,[3] tient à la fois de l'observation pure et de l'expérimentation. La maladie est en effet une expérimentation de l'ordre le plus subtil, institué par la nature elle-même dans des circonstances bien déterminées et avec des procédés dont l'art humain ne dispose pas. Elle atteint l'inaccessible. D'ailleurs si la maladie ne se chargeait pas de désorganiser pour nous le mécanisme de l'esprit et de nous faire mieux comprendre ainsi son fonctionnement normal, qui donc oserait risquer des expériences que la morale la plus vulgaire réprouve ?" A Maine de Biran revient entre tous l'honneur d'avoir deviné l'intérêt de la pathologie mentale pour le psychologue. Cependant, presque tous les vieux psychiâtres ont eu des velléités psychologiques.

1.—*Simon:* Philosophia perennis. — La Vie intellectuelle, p. 60, oct. 1929.

2.—Nous soulignons les dangers qu'il y aurait à pousser inintelligemment ce principe de similitude dans le domaine spéculatif. Au cours d'un état morbide, un facteur est exorbité. Il attire sur lui l'attention aux dépens des autres qu'on a trop volontiers la tendance de négliger. Bon en soi, le principe demande donc à être limité dans ses applications déductives.

3.—*G. Dumas* : La méthode psycho-pathologique, au traité de Psychologie, t. 2; p. 1007.

Neurologues et psychiâtres d'aujourd'hui ne dérogent pas à la tradition. Un philosophe, vraiment digne de ce nom, n'a pas le droit d'ignorer leurs travaux et leurs essais, souvent fort originaux, de synthèse. Quitte à les juger au mérite, s'il y a lieu. Leurs hypothèses sont, en général, le fruit d'une observation patiente et sincère, sinon toujours exacte et méticuleuse. Leurs déductions, pour bizarres qu'elles apparaissent, contiennent très souvent dans un gangue de faussetés un noyau de vérité qui attire l'attention. Les savants modernes, par leur ardeur à chercher la vérité à travers la compléxité des faits, nous donnent une leçon d'énergie et, par leurs erreurs mêmes, une leçon de logique. Nous aurions sûrement tort de n'en pas tenir compte.

Depuis un an, nous avons désiré dans la faible mesure de nos moyens exposer aux nôtres quelques-unes des grandes théories scientifiques à tendance philosophique.[4] Pour les juger, il convient d'abord de les connaitre. Nous voudrions faire voir aujourd'hui comment l'une d'entre elles, le freudisme, est née; comment sous l'influence de divers facteurs extrinsèques et intrinsèques, elle s'est développée et quels en sont les aboutissants. En d'autres termes, notre travail portera sur la genèse d'une doctrine, très en vogue à l'étranger dans les milieux littéraires, scientifiques et philosophiques.

*
* *

Sigismond Freud naquit le 6 mai 1856 à Fribourg, en Moravie, de parents israëlites. Il fit ses études

---

4.—*Barbeau:* Finie la paix des végétaux. Revue trimestrielle, juin 1929. Même, Au pays du rêve. Conf. Soc. Histoire naturelle, 15 mars 1930. Même, Quelques mots sur le freudisme. La garde-malade canadienne-française.

secondaires au collège Speil à Vienne. Elève studieux, ambitieux, extrêmement bien doué, il était toujours le premier de sa classe. Quand vint le moment de choisir une carrière, ses aptitudes pour l'histoire et les lettres, sa parole facile, son tempérament belliqueux, son intelligence déjà stylée à la contradiction semblaient le désigner à l'étude du droit. Il s'orienta vers la médecine. Lui-même et ses biographes ne s'entendent pas sur les motifs qui déterminèrent son choix. Peu importe... Le milieu dans lequel il entrait devait peser dorénavant sur toute l'orientation de sa pensée.

A cette période, la Faculté Médecine de Vienne était à son apogée. Y enseignaient en particulier, l'éminent physiologiste Bruecke, précurseur immédiat d'Helmhotz dans la découverte de l'ophtalmoscope et le neurologue Meynert, Bruecke, homme à l'immense savoir et aux terribles yeux bleus garde Freud quatre années dans son laboratoire. Il l'initie à la technique scientifique. Il lui confie, à titre de travail de recherche, l'étude du système nerveux d'un poisson phylogénétiquement simple. Freud se sent heureux. Il aime son entourage. Il aime sa besogne, il s'en acquitte merveilleusement. Il est en train de devenir assistant quand un événement vient briser sa carrière de physiologiste.

Le commerce paternel périclitait. Le souci du pain à gagner s'imposa donc pour Freud. Lui, qui n'avait jamais désiré être médecin praticien, il fallait qu'il se préparât à le devenir. Il expose sa situation à son maître Bruecke. Celui-ci lui conseille d'aller de l'avant. Il entre donc à l'hôpital comme élève. Peu de temps après, le voici interne. Il doit fonctionner dans différents services. C'est ainsi qu'il fait la connaissance du

neurologue Meynert. Après le système nerveux des poissons, étudié chez Bruecke, Freud va donc maintenant s'intéresser au système nerveux de l'homme.

Des mois passent. Sur la foi de ses travaux histologiques et cliniques Freud est bientôt nommé docent en neuro-pathologie.

A Vienne, il y avait bien Meynert, l'organiciste, il y avait bien Nothnagel, déjà célèbre par son livre sur les localisations cérébrales. Mais la médecine nerveuse n'était pas encore considérée comme une spécialité. Les malades se trouvaient épars dans les services de médecine générale. Et puis partout brillait le grand nom de Charcot, venu de l'anatomie pathologique à la neurologie et qui tentait d'éclaircir le formidable problème de l'hystérie. Grâce à un léger subside que Bruecke réussit à lui obtenir, Freud part donc à l'automne de 1885 pour Paris. Il y séjourne jusqu'à l'été de 1886.

Il se sent d'abord perdu à la Salpêtrière parmi la multitude de médecins étrangers entourant le maître. Comment l'approcher davantage et bénéficier plus de son contact. Une occasion inespérée se présenta d'elle-même. Charcot se plaignant un jour que son traducteur allemand lui avait faussé compagnie, Freud s'offrit à remplir ce rôle.

Pour bien réaliser le trait de génie de Charcot au sujet de l'hystérie — une bonne part de ses conceptions sont devenues surannées — il faut l'envisager comme une réaction. Jusqu'alors les médecins imbus d'anatomo-pathologie voulaient trouver à tout syndrome une lésion. L'hystérie n'en présentait pas. Il n'y avait donc que deux explications possibles. La lésion existait, mais nous n'étions pas encore parvenus à la localiser à cause de

notre technique trop simpliste et de nos microscopes trop faibles. Ou bien, les hystériques n'étaient que des simulateurs. Charcot en formula une troisième que l'on avait soupçonnée avant lui mais sans apporter à l'appui autant de preuves et une aussi puissante dialectique. Les symptômes hystériques sont d'ordre psychique. Pour le démontrer, il suffirait de produire des symptômes hystériques par action sur la psychisme et de faire disparaître ces symptômes de la même façon. Or, Charcot, hypnotisant une malade hystérique, provoquait ou une anesthésie d'un segment du corps. Donc le psychisme peut créer des symptômes physiques. La conclusion porte même plus loin; selon Freud si une intervention étrangère est capable de mettre ce mécanisme en branle, pourquoi pas le sujet lui-même consciemment ou inconsciemment.

Cette démonstration flattant les affinités de notre auteur, le troubla peut-être d'autant plus qu'elle venait d'un maître aussi stylé à l'observation des faits. Il apprit encore de Charcot que les phénomènes hystériques, reconnus jusqu'alors comme propres à la femme se manifestaient fréquemment chez l'homme et que les paralysies hystériques provoquées étaient absolument identiques aux spontanées. Au hasard de quelques conversations, il tenta sans succès d'amener le maître sur la question plus large de la compréhension psychologique des névroses. Il projeta avec lui un travail de comparaison entre les paralysies organiques et hystériques. Et il quitta Paris. Apparemment, il rapportait peu de données de son séjour là-bas. En fait, c'était énorme, si on se rappelle les conceptions médicales du temps, en particulier les conceptions viennoises . En tout cas, l'influence de

Charcot est nettement marquée dans la genèse de la doctrine freudienne.

En 1886, Freud s'établit comme médecin et se marie. L'ère des discussions s'ouvre. Il présente à la société médicale de Vienne un rapport de ce qu'il a vu chez Charcot. Réception ironique. On le traite presque de menteur. "Des cas d'hystérie chez l'homme ? Essayez d'en trouver à Vienne", clame son maître Meynert. Un vieux chirurgien ajoute : "Mais mon cher collègue, comment pouvez-vous dire de telles absurdités ? *Hystéron signifie utérus*. Comment un homme peut-il devenir hystérique" ? Freud insiste pour qu'on lui permette de prouver ses avancés. Quelque temps après, en dehors de l'hôpital, il observe un cas d'hystérie masculine. Il se représente à la société médicale, flanqué de sa preuve. On l'applaudit. Et puis ce fut contre lui la sourde conspiration du silence. Il en garda rancune à ses confrères et ne réapparut plus jamais à leur réunion.

Une nouvelle désillusion l'attendait dans sa clientèle. Il lui fallait vivre et pour cela guérir ou améliorer ses malades lui-même, sans les envoyer dans une station hydro-thérapique. La thérapeutique dont il disposait comprenait l'électricité médicale et l'hypnose. L'Electrothérapie jouissait alors d'une grande vogue, due au récent manuel d'Erb. Cependant Freud n'obtint avec elle aucune guérison. L'Hypnose, considérée longtemps comme pur charlatanisme, avait trouvé dans Heidenham son défenseur scientifique. Charcot l'employait. A Nancy, Liebault et Bernhein lui attribuaient des cures merveilleuses. Freud renonce à la thérapeutique rebelle des maladies nerveuses organiques. Il s'attaque aux névroses, qu'il traite lui aussi par l'hypnose. Résultats

étonnants et rapides. Mais parfois impossibilité d'endormir assez profondément le malade. En d'autres occasions, on ne réussit même pas à l'endormir. Il était donc nécessaire, pensa Freud, de perfectionner la technique.

Dans ce but, il part pour Nancy au cours de l'été de 1887. Il se met pendant plusieurs semaines à l'école de Liebault et de Bernhein. Il a cependant tôt fait de constater que les malades réagissant à l'hypnose se comptent en quasi totalité parmi les hospitalisés. Les malades de ville constituent de moins bon sujets. D'autre part, pas plus à Nancy qu'à Vienne, on n'endormait complètement les malades. Certains restaient plus ou moins réfractaires. Une femme que Freud n'avait pu complètement hypnotiser chez lui, ne le fut pas davantage par Bernhein. Donc, excellente en maintes occasions, la suggestion médicale sous hypnose ne réalise pas une panacée. Elle donne cependant, n'en déplaise aux auteurs viennois.

Le bénéfice que Freud retira de son voyage à Nancy ne se raporte pas au perfectionnement de la technique. Il est d'un autre ordre. Depuis quelque temps déjà, Freud profitait de son travail thérapeutique par l'hypnose pour fouiller l'âme de ses malades, pour répérer les mobiles psychologiques de leurs actes et de leurs malaises. Sa tournure d'esprit le prédisposait un peu à ses recherches. Il y avait été surtout amené par une autre voie, sous l'influence d'un autre de ses maîtres, Breuer, praticien très probre, très achalandé, et qui un jour avait raconté à Freud l'étonnante histoire que voici.

En 1881 et 1882, une jeune fille souffrait de contractures hystériques, de somnambulisme et de troubles de la parole. Breuer l'hypnotisait, et alors se faisait ra-

conter quand, pourquoi et comment ces symtômes étaient apparus. La malade savait et répondait. Elle eût été incapable d'en dire autant à l'état conscient. Remontant des faits à causes, elle parvenait à repérer une cause première, source de tout le mal. Dès lors les symptômes disparaissaient. La contre-réaction s'était produite. On appela méthode cathartique, parce qu'elle constituait une sorte de purge de l'esprit, cette méthode thérapeutique consistant à guérir un symptôme en retrouvant sous hypnose l'émotion ou le choc affectif qui lui avait donné naissance. On avait en même temps là la contre-épreuve de l'expérience de Charcot. Celui-ci démontrait que le psychisme, au moyen de représentations appropriées, peut engendrer des symptômes physiques hystériques. Breuer prouvait qu'il est possible d'annihiler ces symptômes en faisait sortir de l'inconscient la représentation causale. A maintes reprises, la malade dont nous avons rapporté l'observation revint dans les conversations entre Breuer et Freud. Elle est à l'origine d'un travail en commun, "Etudes sur l'Hystérie" parue en 1895, mais précédée d'une communication en 1893.

Voici donc Freud en possession de l'expérience de Charcot et de la contre-épreuve de Breuer, démontrant l'action du psychisme sur le physique. Mais l'un et l'autre opéraient sur des sujets hystériques, par conséquent sur des malades. Bernhein procédait surtout sur des sujets supposés bien portant, les Médiums.[5] Passage

5.—Peut-on logiquement considérer les médiums comme sujets normaux ? En fait n'est pas médium qui veut. Parmi ceux qui se proclament médiums, il y a des menteurs, il y a des malades. Au strict point de vue scientifique, on connaît les supercheries mises à jour au cours des séances pseudohypnotiques. On sait aussi que plusieurs de ces médiums ont abouti dans des asiles d'aliénés. Au surplus l'état d'hypnotisme ne saurait être considéré comme un état

du pathologique au normal, généralisation qui ne pouvait que plaire à Freud, et qui fit sur lui une grande impression. Nous pouvons synthétiser en deux expériences ce qu'il doit à l'école de Nancy.

Expérience A. Il s'agit de l'exécution post-hypnotique d'un ordre. "Vous vous éveillerez et cinq minutes après vous ouvrirez le parapluie qui est dans le coin." C'est fait. On questionne le sujet. "Pourquoi avez-vous ouvert le parapluie"? Hésitation, bégaiement, puis explications fausses. "Je voulais savoir si c'était le mien". Conséquences découlant selon Freud de cette expérience: Nous agissons souvent pour des motifs différents de ceux que nous voulons mettre de l'avant. La véritable clef de nos actes, nous l'ignorons. Nous mentons sans le savoir quand nous affirmons la connaître.

Expérience B. Le sujet ayant fourni une réponse erronée, nous le pressons de questions. Nous lui affirmons qu'il sait pourquoi il a ouvert le parapluie. Après maintes tergiversations, il finit de lui-même par découvrir le véritable motif de son acte et retrace l'ordre reçu pendant l'hypnose. Non seulement il sait des choses qu'il croit ignorer (expérience A), mais en plus il a la possibilité, si nous l'aidons, d'en prendre connaissance (expérience B).[6]

---

normal. La suppression du contrôle exercé par les facultés supérieures (intelligence et volonté) du sujet sur ses facultés sensibles (sens internes en particulier) n'est pas sans modifier le fonctionnement propre de ces dernières. Comment dès lors, affirmer que nous avons affaire à du normal et induire, comme Freud, des expériences A et B de Bernhein au fonctionnement psychique d'un individu sain, non hypnotisé.

6.—En se rappelant les différences fondamentales que le Thomisme établit entre l'hypnose et l'état normal. les expériences A et B de Bernhein, cruciales dans la genèse du déterminisme freudien, sont passibles d'une explication autre et que nous croyons la bonne. L'expérience A par exemple. L'hypnotiseur donne un ordre. Cet

Freud revint définitivement à Vienne en 1886. Son installation, l'exercice de la Médecine, la nécessité d'assurer l'existence matérielle des siens occupent tous ses loisirs jusqu'en 1891. Il publie alors en collaboration un travail sur les paralysies cérébrales et un livre critique sur la conception de l'aphasie, dominée en ce moment-là par les données étroites de Wernicke. A cela se borne ses contributions scientifiques.

Ere de repos apparent; ère de germinations. Quatre années durant, il revit son passé, ressasse les trouvailles qu'il a réalisées déjà. Bruecke et Meynert l'ont entraîné à la médecine organique. Il a appris à leur école à tenir compte des faits et à les apprécier. Sur eux, il tentera de tout édifier à l'avenir. Ce pragmatisme le différencie d'un grand nombre de ses disciples. Chez Charcot, il

---

ordre est reçu par le sens externe de l'ouïe transmis à la mémoire sensible, et, le réveil s'étant produit ce souvenir concourt à commander l'acte d'ouvrir le parapluie. Pourquoi ignorons-nous le motif de cette action ? Simplement parce qu'au cours de l'hypnose, l'intelligence dont c'est le rôle de rendre compte du pourquoi de nos actions est supprimée ou paralysée. Restent les sens externes et internes. Ce sont des facultés matérielles, par suite, incapables de revenir sur elles-mêmes. La suppression des facultés supérieures nous explique donc pourquoi nous ignorons le motif des actes commandés en cette circonstance. qui, cela va de soi est loin d'être normale. La généralisation freudienne, ici comme plus loin dans le rêve pèche donc en ceci qu'elle ne tient pas compte chez l'homme de la nécessaire participation de l'intelligence dans la vie sensible et de l'interdépendance des sens et de l'intelligence dans la vie normale. C'est le même raisonnement qui nous permettrait de prouver, en des cas déterminés la non-responsabilité du rêveur et de l'hypnotisé.

L'expérience B donne lieu à un dilemne. Ou le sujet se rappelle ou ne se rappelle pas. Dans le premier cas l'hypnose n'était pas complète. Et alors on ne peut rien conclure. Ou elle l'était. Dans cette circonstance en pressant le sujet de question, nous le suggestionnons. Nous ne faisons plus de l'expérience, mais de l'expérimentation, et de l'expérimentation où le parti pris de l'expérimentateur a libre jeu.

Rappelons-nous que ces expériences A et B de Bernhein ont suffi à Freud pour admettre à tout jamais le déterminisme psychique en général, et le déterminisme normal en particulier. Bases bien fragiles.

constate l'énorme valeur du psychisme dans la détermination de l'hystérie et de ses symptômes. Il y comprend mieux l'effet de l'auto et de l'hétéro-suggestion thérapeutique. Puis il se remémore et se fait détailler la communication de Breuer. La méthode cathartique est est bonne. Mais elle n'est pas individualisable. Elle suppose l'existence d'un inconscient où s'emmagasinent les conflits affectifs. Elle affirme la possibilité de retrouver chez le malade en hypnose les ultimes traumas affectifs déterminants et par suite la puissance de les guérir en les faisant sortir de l'inconscient. A Nancy, Freud voit le passage du pathologique au normal. L'exécution post-hypnothique d'un ordre (exp. A), la reconnaissance de cet ordre apparemment enfoui dans l'inconscient (exp. B) lui révèlent le dynamisme et le déterminisme de la vie psychique.[7] Les explications pourront se modifier dans l'avenir, mais ces faits demeurent fondamentaux dans l'embryologie du système freudien.

Nous sommes en 1892. Installé comme thérapeuthe, Freud réussit bien. Il est heureux, entouré de l'amour de sa femme et de ses six enfants. Il voit beaucoup de malades. S'il ne publie guère, il ne peut s'empêcher d'observer. Il regarde, "visuel" comme [8] Charcot jusqu'à ce que l'explication surgisse dans sa pensée. Déjà ses conceptions s'affranchissent. L'influence directe et immédiate de ses maîtres s'émousse. La séparation avec Breuer se dessine.

Sans doute, celui-ci, pris par ses multiples occupations professionnelles, n'a guère le temps de s'intéresser

---

7.—Déterminisme compris au sens freudien bien entendu. Nous ne sommes pas prêt pour notre part, à admettre que la volonté humaine soit ainsi fatalement déterminée.

8.—*Wittels:* Freud, l'homme, la doctrine, page 18.

à la recherche; sans doute, un peu âgé, il n'a guère le goût d'abandonner pour l'aléa psychique, toute sa vie d'organisciste et de praticien; sans doute encore, il fut sensible à l'accueil éreintant qu'on fit en certains milieux aux "Etudes sur l'Hystérie". Moins vacciné que Freud, il prit peur. Mais la raison foncière fut autre. Que Freud l'admette ou non, il semble que le mariage spirituel avec lui ait une tendance naturelle au divorce. Son esprit bloqué, tout d'une pièce, orgueilleux, méfiant, paranoiaque ne tolère pas les divergences d'opinion. Il vante trop Breuer après la rupture,[9] il lui accorde une part trop grande dans l'élaboration de la psychanalyse. Il le situe précurseur immédiat. Sans lui, il appert que la psychanalyse ne serait pas née. Comme Bruecke pour l'œil, Breuer a vu l'inconscient psychique s'éclairer. Soit. Mais, même sans Breuer, la psychanalyse aurait vu le jour. Freud en portait les germes en lui, de par Charcot et Bernhein. Les auteurs qui ne se contentent pas de croire Freud sur parole, et nous sommes de cet avis, pensent que dans le conflit Breuer-Freud les torts vont plutôt du côté de ce dernier. Plus tard, du reste, il est moins affirmatif sur l'influence qu'eut Breuer[10] sur sa pensée. Il enlève un peu de la gloire dont il avait trop copieusement recouvert les cheveux blancs de son maître. Il semble donc qu'il y eut entre les deux hommes plus qu'un conflit d'idées pures. Mais il y eut cela.

Quand il s'est agi de déterminer la raison du pouvoir pathogène des complexes affectifs, Breuer disait : Ce processus a pris naissance dans certains états psychiques inaccoutumés — hypnoides. Ils furent de ce fait sous-

9.—*Freud:* 5 leçons sur la Psychanalyse.
10.—*Freud:* Notes pouvant servir à l'histoire de la psychanalyse.

traits à leur destin normal. D'où venaient ces états hypnoides, quelle en était la nature ? Breuer n'allait pas si loin. Freud croyait à un jeu de forces,[11] à l'action d'intentions, de tendances telles qu'on peut les observer dans la vie normale. Théorie hynoide d'une part, théorie de défense de l'autre.

Et puis il fallait déterminer la nature des complexes affectifs en cause. Freud amoncelait les observations. Régulièrement des émotions de nature sexuelle, conflit présent ou passé, pesaient sur l'étiologie. Entre cette constatation et la théorie sexuelle de l'hytérie, dont d'ailleurs Breuer, Charcot, Schopenhauer, Platon, peuvent être considérés comme précurseurs, il n'y avait place que pour une construction hypothétique de la part de l'esprit spéculatif de Freud. Breuer ne voulut plus suivre son élève. Ce terrain lui répugnait. Et pour cause. Ses relations avaient cessé avec la malade dont l'observation a été relatée, du jour où celle-ci dans un accès passionnel lui avait sauté au cou.

Les malades, venant consulter chez Freud, n'étaient pas tous hytériques. A l'instar des autres neuro-psychiâtres, il recevait beaucoup de ces malades étiquetés neurasthéniques, les uns angoissés, les autres pas. Chez eux aussi, il rechercha le rôle du facteur sexuel. Il le trouva sans creuser profondément leur psychisme. Certains le lui reprochent, prétendant qu'autrement ses conclusions eussent pu être différentes. Pour Freud la cause est superficielle; elle agit actuellement dans ces sortes de névroses, d'où leur nom de névroses actuelles. Dans tous les cas il s'agit d'un mésusage de la fonction sexuelle déterminée et fixe, voire même réversible pour

---

11.—*Freud:* Ma vie et la psychanalyse. page 34.

la neurasthénie pure d'une part, pour la neurasthénie d'angoisse d'autre part. Et ce mésusage engendre peut-être des complexes psychiques et des conflits névrotiques, mais surdéterminés fondamentalement par un trouble toxique, fonctionnel, dirions-nous aujourd'hui. Freud n'attribue donc plus au psychisme dans ces névroses actuelles une importance de premier plan comme dans l'hystérie. A ce recul vers l'organicité, son étude, attirant l'attention de la sexualité dans les névroses, dut probablement d'être en général assez bien reçue dans le monde scientifique. Mais l'angoisse et ses équivalents, au sens que leur donne Freud, son tellement fréquents, que les étudier équivaut à étudier une grande part de la neurologie.

Freud vit aussi à cette période un certain nombre de malades mentaux, dont il fit l'analyse. Ce n'était qu'un à-côté dans son travail. Aussi, n'en faisons-nous que mention.

(*La fin prochainement.*)

Antonio BARBEAU.

Que faut-il penser de l'eugénique ?

Dans un article récent, nous avons attiré l'attention de nos éducateurs sur la nécessité de l'éducation physique. Si le sport ne doit être introduit qu'avec une grande prudence dans nos écoles et nos collèges, il n'en est pas de même de la véritable culture physique. Elle devrait faire partie du programme des études, à tous les degrés de l'enseignement. Pas plus que l'éducation intellectuelle, elle ne peut être abandonnée au caprice des élèves. Etant une science dont les difficultés doivent être sériées, graduées, elle requiert l'aide d'un professeur compétent. Ceux de qui relève l'enseignement chez nous ont le devoir de veiller à ce que la génération qu'on prépare soit une génération robuste et saine.

Le mouvement eugénique est né de préoccupations identiques. Il est un certain nombre de tares physiques, intellectuelles et même morales que l'humanité se transmet. Elles forment un long cortège de souffrances que la science et la religion travaillaient à guérir. A notre époque, on a cru pouvoir faire davantage et en tarir, au moins en partie, la source. Bon nombre de ces misères, en effet, sont héréditaires. Il suffit d'un individu taré pour empoisonner de nombreuses générations. Si donc nous pouvions empêcher les criminels, les faibles d'esprit et certains malades de se reproduire, nous aurions, pour une bonne part, fait disparaître la souffrance du monde. Voilà le rêve généreux d'où est sortie l'eugénique.

Ce mouvement a pris naissance en Angleterre. C'est Sir Francis Galton qui lui a donné son nom et sa première impulsion. Il définissait l'eugénique : L'étude des

facteurs sociaux pouvant améliorer ou affaiblir les caractères héréditaires des générations futures. C'était appliquer à l'humanité l'idée de sélection que Darwin, son parent, avait préconisée pour l'amélioration des plantes et des espèces animales.

D'Angleterre, l'eugénique s'est répandue avec une extrême rapidité à travers le monde. A l'heure actuelle, elle a ses ligues et ses revues, ses chaires dans les universités et ses laboratoires de recherches. Les eugénistes des différents pays ont déjà tenu pas moins de trois congrès internationaux.

C'est aux Etats-Unis que l'eugénique a été accueillie avec le plus d'enthousiasme. Elle s'y est élevée, en peu de temps, à la hauteur d'un culte. Un sens social très averti, la nécessité de se protéger contre les déchets charriés par une immigration intensive, voilà quelques-uns des motifs qui expliquent pourquoi les premières lois eugéniques ont vu le jour en Amérique. Les Etats-Unis, d'ailleurs, sont la terre des expériences législatives. Rien ne lie le pouvoir, ni la tradition, ni les principes de droit naturel. La législation reste donc purement utilitaire. Depuis 1907, deux sortes de mesures ont été prises, en différents Etats, pour empêcher la reproduction d'individus indésirables: la stérilisation et la restriction du mariage. Elles soulèvent, au point de vue moral, les plus graves objections. Quant à leur efficacité, nous verrons qu'elle apparaît de jour en jour plus discutable.

Ce qui a accru encore la défiance des catholiques, c'est que les eugénistes se sont faits trop souvent les propagateurs d'idées immorales telles que l'euthanasie et la limitation des naissances. Et puis, n'y a-t-il pas danger que, dans cette campagne pour la disparition des

indésirables qui sont presque toujours des malheureux, on finisse par méconnaître les beautés de la charité chrétienne ou les simples lois de la pitié humaine ? Dans *La Croix* du 27 février dernier, M. Léon Merklen cite les propos d'un journaliste français ridiculisant les efforts faits pour conserver "les produits humains les moins recommandables : infirmes et malfaiteurs". Les journaux, disait-il, "sont remplis d'appels en faveur des jeunes délinquants". Nous entretenons "une armée de psychiâtres, de médecins, de professeurs, d'infirmiers, d'infirmières, pour le service de ces intéressants sujets". Les tares, "voilà ce qui passionne les philanthropes, les humanitaires, les âmes pieuses". Et, il ajoutait regretter le temps passé où "la terrible mortalité infantile opérait une sélection". Quant au Dr Hanswirth, de Berne, il demandait tout simplement la mise à mort des aliénés incurables et des idiots !

Ce grossier matérialisme où rien ne survit de la pitié que le Christ avait mise dans le cœur de l'homme, est malheureusement trop répandu parmi les eugénistes. Ils en arrivent à oublier l'âme, et à ne plus voir qu'un bétail humain au milieu duquel on doit introduire une sélection sans cœur. Et pourtant, il en est du mouvement eugénique comme de la plupart de ces grands mouvements modernes, s'ils arrivent si rapidement à s'emparer des esprits, c'est qu'il y a en eux "une âme de vérité" que nous avons le devoir de chercher à découvrir. Il n'est ni intelligent, ni profitable de les condamner en bloc, et a priori. Cherchons plutôt à démêler, au milieu d'évidentes exagérations, ce qu'il y a à retenir dans les affirmations et à seconder dans la pratique.

La foi nous apprend que cette vie est un temps

d'épreuve, et que la douleur en est inséparable. Dans notre effort pour la rendre plus heureuse, il y a une limite que nous ne dépasserons pas. Qui oserait affirmer que nous l'avons atteinte ? Il y aura toujours des malades, des faibles d'esprit, des criminels. Et pourtant, pouvons-nous nous désintéresser de l'effort que l'on fait pour en diminuer le nombre ? Les incroyants eux-mêmes sentent la nécessité de s'appuyer sur les forces spirituelles et religieuses. Mettons-les à leur service. Sans tomber dans toutes les aberrations des eugénistes avancés, que de choses nous pouvons faire de concert avec eux. Il y a la lutte à intensifier contre l'alcoolisme et la prostitution qui sont à l'origine de la plupart de nos tares héréditaires. Il y a un sens plus vif de la responsabilité à inculquer aux parents vis-à-vis de ceux qu'ils mettront au monde. "Si les hommes savaient le mal que, par leurs excès et leurs tares, ils font aux générations qui naissent d'eux, déclarait le cardinal Verdier, ils devraient se regarder comme des malfaiteurs insignes. Quel douloureux spectacle, dites-moi, que celui de ces pauvres enfants innocents certes, et qui portent sur leurs fronts pâlis, dans leurs yeux sans flamme, dans un sang appauvri ou souillé, dans un système nerveux détraqué, les iniquités de leurs pères." Nous n'avons cessé de prêcher ces choses-là. L'eugénique n'en vient pas moins à propos pour donner à notre effort, avec un motif nouveau, une efficacité plus grande.

Il n'y a donc pas à s'étonner que des prêtres belges et américains se soient faits les apôtres d'une eugénique chrétienne. Dans le désarroi actuel des intelligences, seule l'Eglise peut prendre sans danger la direction d'un mouvement comme celui-ci, qui côtoie de si près les droits

de la liberté individuelle et ceux de la morale chrétienne. De nombreux ouvrages, faits par des théologiens ou des médecins chrétiens, ont déjà paru sur ce sujet.[1] Nous n'avons d'autre ambition que d'en résumer la doctrine. Nous étudierons successivement, dans cet article, les lois sur la stérilisation et la restriction du mariage; puis nous indiquerons, en conclusion, ce que nous pouvons retenir des moyens préconisés par l'eugénique.

I) L'eugénique légale : La stérilisation

Depuis 1907, différentes mesures de défense sociale ont été prises pour empêcher la reproduction des indésirables. Celle qui soulève le plus d'enthousiasme du côté des eugénistes, et le plus d'objections au point de vue moral est la stérilisation. Il n'y a pas de doute que la stérilisation, si elle était appliquée, au cours de deux ou trois générations, éliminerait, en grande partie, plus d'une tare héréditaire. Cela suffit aux états modernes qui ne reconnaissent rien au-dessus de la loi. Les catholiques regardent plus haut et plus loin. Ils se demandent si une mesure comme celle-là ne lèse pas injustement les droits sacrés de l'individu, antérieurs à ceux de l'état. La stérilisation devient donc un problème moral et c'est à ce point de vue que nous allons l'étudier.

Aux Etats-Unis, la moitié des Etats ont adopté la stérilisation. Elle est encore en vigueur dans vingt

---

1.—Voici quelques ouvrages qu'on peut consulter avec profit: Dr Raoul de Guchteneere: La limitation des naissances, 1929. Austin O'Malley: The Ethics of Medical Homicide and Mutilation, 1922. — De Smet: Collationes Brugenses, décembre 1910. Janssen: Collectanea Mechliniensia, mai 1927. Charles P. Bruehl : Birth-Control and Eugenics, 1928. On trouvera dans ce dernier volume, avec de nombreuses références, d'abondantes citations concernant le mouvement eugénique aux Etats-Unis.

d'entre eux. De 1907 à 1925, il y eut 6 244 cas de stérilisation. Une loi semblable existerait en Alberta, et une autre a été mise à l'étude pour le Manitoba.

Les lois actuelles ne visent que les fous et les dégénérés. "Mais l'ambition des eugénistes va beaucoup plus loin. Leur espoir est qu'il sera possible, quand le diagnostic de la cacogénie aura été perfectionné, d'utiliser légalement la stérilisation en vue d'une élimination radicale, non plus seulement des fous et des dégénérés, mais des alcooliques, des tuberculeux ou syphilitiques, des aveugles, des sourds, des bossus..." [2] Quelques-uns vont jusqu'à la préconiser pour faire disparaître graduellement la pauvreté. Ce que l'on cherche, en définitive, c'est de renouveler la population par les sommets. Seulement si l'Etat peut, à la rigueur, restreindre la reproduction, il ne peut la rendre obligatoire et il serait vite acculé à une impasse.

En supposant même que l'eugénique ne sortirait pas des limites étroites où se sont enfermées les législations existantes, il resterait toujours à établir que la stérilisation, comme la vaccination par exemple, peut être imposée par l'Etat au nom du bien commun. L'individu, qu'il soit un dégénéré ou non, a droit à la vie, et il a droit à l'intégrité de son corps. Il est vrai que les opérations pratiquées au nom de la loi — la vasectomie chez l'homme, la salpingectomie chez la femme — sont des opérations relativement bénignes. A l'opposé de la castration, elles n'ont aucune répercussion sur l'ensemble du système et n'amènent aucun changement dans l'économie de la vie sexuelle. Elles n'en restent pas moins,

---

2.—André Siegfried: Les Etats-Unis d'aujourd'hui, 3e édition, p. 111.

par leurs conséquences, des opérations mutilantes au premier chef, ce qu'on est convenu d'appeler "un péché grave contre la nature".

"Pour être justifiée en morale, dit le Dr De Guchteneere, une telle opération nécessite des raisons proportionnées à la gravité de la mutilation subie". Les théologiens mentionnent comme raisons suffisantes, la conservation de la vie et celle de la santé. Peut-on y inclure la raison d'Etat et la défense sociale ?

L'opinion de Bruehl,[3] de De Smet,[4] pleinement conforme aux principes du droit chrétien, peut se résumer ainsi : le pouvoir de l'Etat se mesure aux exigences du bien commun dont il a la garde. Si les indésirables mettaient l'existence de la société en péril, et s'il n'y avait pour elle d'autre moyen de se protéger que la stérilisation légale, obligatoire, celle-ci pourrait se défendre en saine morale sociale. Nous nous empressons d'ajouter que tel n'est pas le cas, et que toute loi de cette espèce doit être réprouvée sans hésitation.

Nous admettons volontiers que le nombre des indésirables ou des dégénérés est assez considérable pour constituer une menace contre laquelle l'Etat doit se protéger. Par contre, on ne peut affirmer qu'il mette réellement l'existence de la société en danger. Il ne saurait donc nécessiter des mesures d'urgence, ni légitimer la violation d'un droit aussi sacré. "Il n'est pas vrai, dit le Dr O'Malley,[5] que la folie ou l'imbécillité s'accroissent à un degré aussi marqué aux Etats-Unis. Le nombre des habitants augmentant avec rapidité en ce pays, il est fatal que le nombre des faibles d'esprit augmente

3.—Vol. cité, p. 119.
4.—Collationes Brugenses, 1912.
5.—Vol. cité, p. 266.

dans les mêmes proportions. Le pourcentage cependant reste à peu près le même et ne nécessite nullement une mesure aussi immorale et inefficace. En outre, ce n'est qu'en ces dernières années que nous avons commencé à classer et à compter les fous et les imbéciles. Ils avaient toujours existé, seulement, nous les avons mis en pleine lumière."

La stérilisation n'est donc pas une mesure qui s'impose. Nous ajoutons que c'est une mesure que rien ne justifie. Les lois de l'hérédité que l'on invoque restent encore en partie mystérieuses et il est difficile de baser sur elles une législation quelconque. Sans doute, certaines statistiques ne laissent pas d'être troublantes. "On connaît, dit le Dr De Guchteneere, des lignées entières mises à jour par des investigations patientes et comprenant une proportion effrayante d'anormaux, de dégénérés et de délinquants de toute espèce : telle la famille Yukes, ménage de débiles mentaux, d'où sont sortis 312 mendiants et vagabonds, 17 souteneurs et 79 malfaiteurs sur un total de 709 descendants; telle aussi la lignée que signale le Dr Vervaeck, issue d'un malfaiteur né en 1720. Sur 2 000 descendants on a pu en retrouver 1 500 : 197 criminels, 300 mendiants et vagabonds, 440 débiles mentaux, alcooliques, anormaux, 50 prostituées, 213 présumés honnêtes..." [6] Le Dr O'Malley rapporte d'autres statistiques tout aussi effarantes.[7]

Le Dr Flick fait toutefois remarquer, à propos de ces statistiques, que la plupart d'entre elles ont été dressées par des gens qui cherchaient avant tout à prouver une thèse. Ils n'ont généralement pas fait le

---

6.—Vol. cité, p. 110.
7.—Vol. cité, p. 246, p. 266.

départ entre ce qui appartenait à l'hérédité et ce qui était plutôt l'effet du milieu.[8] Ajoutons que d'autres statistiques, aussi dignes d'attention, sembleraient prouver, au contraire, que les maladies mentales ont tendance à disparaître au cours des générations. En 1848, le Dr Howe fit un relevé des idiots vivant au Massachusetts. A l'heure actuelle, on ne trouve pas, dans les villes sur lesquelles avait porté son enquête, un seul idiot portant le même nom.[9]

Il est, en effet, des cas d'imbécillité héréditaire, mais il en est un très grand nombre aussi qui proviennent de la déchéance des cellules germinales produite, chez les parents, par l'alcoolisme, la tuberculose, les maladies vénériennes. D'autres encore sont le résultat, chez l'enfant, de certaines maladies, telles que la méningite, l'influenza, la scarlatine. Sur près de deux mille faibles d'esprit examinés par "The New York State Commission for Mental Defectives", les trois-cinquièmes provenaient de familles où l'on ne trouvait rien d'anormal. Dans l'état actuel de nos connaissances, la stérilisation reste donc une mesure injustifiée. C'est la violation de droits certains, pour des motifs encore discutables.

Et puis, il n'est pas facile de tracer la ligne de démarcation entre un enfant normal et une faible d'esprit. Quant aux classifications que l'on fait entre les différents imbéciles, elles sont purement théoriques et restent plus ou moins inutilisables en pratique. Une loi, comme celle de la stérilisation forcée, aboutit donc fatalement à l'odieux et à l'arbitraire. Au point de vue scientifique, comme au point de vue moral, c'est une mauvaise loi.

8.—Cf. Bruehl: Vol. cité, p. 151.
9.—Ibidem, p. 166.

On comprend que le concile provincial de Malines n'ait pas hésité à décréter qu'il n'est jamais permis de rendre l'homme ou la femme impropres à un mariage fécond, ainsi que cela se pratique, comme on le sait, dans certains pays, sous prétexte de sélection humaine.[10]

A la stérilisation, les catholiques, en général, et les eugénistes modérés demandent de substituer la segrégation. Elle a existé, de tout temps pour certaines catégories de malades, comme les lépreux et les déments. Il suffirait de l'étendre aux dégénérés de toute sorte, pour en diminuer graduellement le nombre. Le Dr Jordan rapporte qu'en 1890, dans la cité d'Aoste, on commença à interner les crétins, extrêmement nombreux à ce moment-là. Trente ans plus tard, Sœur Lucie qui avait eu charge de la maison d'internement pouvait répondre : "Il n'y en a plus".[11]

Ce qui incline les catholiques à préférer l'internement à la stérilisation, c'est qu'il ne soulève pas les mêmes objections au point de vue moral. Sans doute, la liberté est un droit, mais un droit moins inviolable que le droit à l'intégrité du corps. Il faudra donc des raisons moindres pour en priver un individu. La défense sociale apparaît ici comme une raison suffisante. Ajoutons que, grâce aux fermes ou aux écoles industrielles que différents pays ont organisées à cette fin, les dégénérés échappent à bien des dangers et à bien des souffrances. Maintenus dans de bonnes conditions hygiéniques, un certain nombre y recouvrent la santé. Quant aux autres, ils y vivent heureux, dans le travail, à condition d'y entrer jeunes et de n'en jamais sortir.

10.—Cf. Dr De Guchteneere, vol. cité, p. 129.
11.—Cf. Bruehl: vol. cité. p. 131.

Si beaucoup d'eugénistes abandonnent, à leur tour, la stérilisation pour se rallier à l'internement, c'est que celle-là apparaît moins efficace que celui-ci. La stérilisation peut bien empêcher la reproduction des indésirables, mais elle ne les empêche pas de devenir les victimes de l'immoralité et les propagateurs les plus redoutables des maladies vénériennes. Bon nombre d'entre eux constitueront un danger pour la société, et il faudra, un jour ou l'autre, arriver à l'internement par où on aurait dû commencer. La "Central Association for Mental Welfare", groupement anglais qui, au cours des dix dernières années, n'a pas étudié moins de 34 000 cas de maladies mentales, émettait les conclusions suivantes : "L'application des lois de stérilisation n'avancera en rien la prévention des anomalies mentales; la liberté retrouvée après la stérilisation tournera plutôt au détriment des anormaux eux-mêmes. Car elle diffère seulement pour un temps leur internement qui selon nous est le seul vrai remède. La stérilisation n'est une mesure de protection ni pour les anormaux, ni pour la société".[12]

Ceux qui s'opposent à l'internement le font uniquement au nom des dépenses que l'Etat devrait encourir. Ces dépenses, au moins au début, seraient, en effet, assez considérables. Mais elles diminueraient graduellement avec le nombre des dégénérés. Elles seraient, en outre, compensées par le travail de ces malheureux et par le secours apporté à leurs familles.

En tout cas, il y a bien des choses qu'un gouvernement éclairé doit faire passer avant la question d'argent: il y a la morale, il y a le respect des droits inviolables

---

12.—Cf., Dr De Guchteneere : vol. cité, p. 122.

de l'individu, il y a enfin la protection de la société contre des malheureux qui, abandonnés à eux-mêmes, sont trop souvent des criminels en puissance, des agents d'immoralité et des foyers permanents d'infection. Nous concluons avec le Dr Flick : "La segrégation fera tout ce que fera la stérilisation, et elle le fera sans violer les droits inaliénables de l'individu et sans froisser le sens moral de la communauté. Il est vrai que la segrégation imposera une charge plus lourde que la stérilisation. Mais nous ne devons pas oublier qu'il coûte souvent moins cher, dans des matières comme celle-ci, d'accepter un fardeau que de chercher à l'éviter".[13]

(*A suivre*)

M.-C. FOREST, O.P.

Une apologie de la vie religieuse

(*suite et fin*)

Mais abandonner le cloître où l'on espérait se fixer, reprendre, après quelque temps d'essai de la vie religieuse, la vie commune des chrétiens, n'est-ce point là un exemple pernicieux, un scandale, n'est-ce pas mettre la main à la charrue puis regarder en arrière, n'est-ce point un déshonneur et une honte ?

Saint Thomas est loin d'applaudir à cette sagesse humaine. Il estime qu'il vaut mieux dans les cas douteux entrer dans la vie religieuse à titre d'essai que de n'y

---

13.—Central-Blatt and Social Justice, February 1926.

pas entrer du tout. On se dispose, ce faisant, à y demeurer toujours. L'on n'est fondé à reprocher à quelqu'un de retourner ou de regarder en arrière que s'il n'accomplit pas ce à quoi il s'est engagé. Autrement il suffirait pour n'être plus apte au bonheur éternel, de cesser un jour une bonne action que l'on faisait auparavant. Ce qui de toute évidence est faux. Celui qui entre en religion, s'il en sort pour un motif raisonnable, dit encore saint Thomas, ni ne scandalise ni ne donne le mauvais exemple. S'il arrivait que quelqu'un en fût scandalisé, ce scandale lui serait imputable à lui-même, nullement à celui qui sort. Il n'a rien fait qu'il n'eût le droit de faire. Dieu et sa conscience l'approuveront, que faut-il de plus ? S'il a eu assez de force pour vaincre les résistances que le monde opposait à son départ, comment redouterait-il les railleries dont il lui plairait d'accompagner son retour ? [9] L'on ne voit pas très bien, enfin, que le fait de vivre durant quelque temps en compagnie d'hommes respectables par leurs talents et leurs vertus, d'avoir goûté les charmes et les bienfaits de la vie religieuse pourrait être un si grand déshonneur !

Il est une autre erreur plus répandue encore et plus funeste que cette fausse persuasion d'attendre une certitude absolue, une évidence complète pour répondre à l'appel de Dieu. On considère le monastère comme un séjour exclusivement ouvert aux âmes parfaites. On en refuse l'accès aux chrétiens qui ne sont point exercés dans l'observation des préceptes ordinaires. Si l'état religieux, dit-on, est un état de perfection basé sur la pratique des plus nobles conseils, ne faut-il pas, avant

9.—S. Theol. Q. 189, art, 4, ad 1um et ad 2um. — Contra Pestiferam Doctrinam, ch. 13.

de s'y engager, s'être formé d'abord aux vertus ordinaires, à l'exacte observation des lois communes ? On ne devient pas excellent par un acte soudain ni par un coup inattendu ; pour monter aux sommets de la science ou de la justice on doit gravir les degrés inférieurs.

Saint Thomas réprouve cette manière de voir. Il compare cette doctrine à une peste qui désolerait l'Eglise. Lorsqu'il s'agit, dit-il, d'arriver au plus haut degré de l'état où l'on vit, il faut ordinairement s'avancer par les plus humbles ; mais rien n'oblige à entrer dans un état inférieur avant d'en embrasser un plus élevé. Il n'est pas nécessaire que celui qui veut être clerc commence par s'exercer dans la vie laïque. Et quoique la vie active soit une bonne préparation à la vie contemplative, il n'est pas nécessaire de passer par une communauté de religieux enseignants pour être reçu dans un ordre contemplatif. Les conseils évangéliques ne sont pas le sommet de la montagne mystérieuse de la perfection : ils n'en sont que les degrés ascensionnels.

L'état religieux est, en effet, une sorte d'exercice spirituel en vue d'acquérir la perfection de la charité. Cet exercice consiste à écarter, par les observances de la vie religieuse, ce qui fait obstacle à la parfaite charité. Et ces obstacles eux-mêmes résident dans l'attachement de l'homme aux choses de la terre. Or, il peut arriver que cet attachement, non seulement fasse obstacle à la perfection de la charité, mais encore détruise la charité elle-même. C'est ce qui se produit lorsque l'homme, poursuivant les biens temporels, se détourne du bien impérissable et pèche mortellement. D'où il suit que les observances de la vie religieuse suppriment pareillement les obstacles à la parfaite charité et les occasions de péché. Il est évident par exemple que les

jeûnes, les veilles, l'obéissance et le reste éloignent l'homme des péchés de gourmandise, de luxure et de tous les autres. C'est pourquoi l'entrée en religion se révèle expédiente, non seulement pour ceux qui sont déjà exercés dans les préceptes, afin de parvenir à une plus haute perfection, mais aussi pour ceux qui ne le sont pas, afin d'éviter plus facilement le péché et d'atteindre à la perfection.[10]

L'on peut, ensuite, considérer cette entrée par rapport aux forces de celui qui se dispose à l'accomplir. De ce point de vue, non plus, l'hésitation ne se justifie pas. En effet, ceux qui entrent en religion n'attendent pas leur persévérance de leur propre vertu, mais du secours de la puissance divine. "Ceux qui espèrent dans le Seigneur, écrit Isaïe, prendront de nouvelles forces. Ils élèveront leur vol comme les aigles. Ils courront et ne se fatigueront pas. Ils marcheront et ne sentiront pas la lassitude". Si toutefois, observe saint Thomas, il se présentait quelque empêchement spécial, mauvaise santé, dettes à éteindre et autres semblables, il y aurait lieu d'en délibérer et de prendre conseil de *personnes dont on a sujet d'attendre du secours et non de l'opposition*. C'est pourquoi il est écrit : Vas-tu consulter un homme sans religion sur la sainteté, un homme injuste sur la justice ? On veut dire en réalité, que ce n'est pas une chose à faire. Aussi poursuit-on : Ne fais fonds sur ces gens-là pour quelque chose que ce soit, mais entretiens un commerce assidu avec l'homme saint. Dans le cas dont il s'agit cependant, conclut le saint Docteur, il n'y a pas matière à longue délibération.

10.—Contra Pestiferam Doctrinam, ch. 2-7; S. Theol. Q. 189, art. I. Quodlibet, 4, art. 2.

L'on peut enfin considérer la manière d'entrer en religion et dans quel ordre. Sur quoi il est légitime aussi de *prendre conseil de personnes qui estiment la vocation religieuse, comprennent sa place dans le plan divin, inclinent en principe à en favoriser la réalisation.* Et encore cet examen ne doit-il pas se prolonger beaucoup. Il n'est pas très difficile à faire. On s'expose, en négligeant de conclure, à de périlleuses tentations, à rencontrer des difficultés nouvelles, à perdre un temps très utile pour le progrès spirituel. Appelés par le Seigneur, remarque saint Thomas, Pierre et André abandonnèrent sur le champ leurs filets et le suivirent, nous apprenant, déclare saint Jean Chrysostome, que Jésus-Christ réclame de nous une obéissance telle que nous ne tardions même pas d'un instant. Hâte-toi, je te prie, écrit saint Jérôme; immobilisé au milieu des flots, c'est couper l'amarre qu'il faut plutôt que la dénouer. Si vous craignez que le poids de l'armure religieuse ne vous écrase, rappelez-vous ce que la céleste chasteté disait à saint Augustin : "Pourquoi te reposer sur toi-même, quand tu ne peux te soutenir? Elance-toi vers Dieu; ne crains pas, il ne se retirera pas pour te laisser tomber; jette-toi avec sécurité dans ses bras, il t'accueillera et te sauvera".

Exiger qu'une âme observe les commandements, dit encore saint Thomas, avant de lui permettre de suivre les conseils du Christ, c'est renverser l'ordre de la fin et des moyens; c'est vouloir l'effet avant la cause. C'est de plus ne tenir aucun compte de la force de Dieu, des prodigieuses opérations de la grâce, des obstacles nombreux que la vertu rencontre dans le monde, des secours que lui offre la vie religieuse. Un pareil système, dit-il, rappellerait l'ineptie d'un général qui exposerait

d'abord ses jeunes soldats à des combats périlleux, pour les préparer à des luttes insignifiantes, ou cette absurdité qu'un artisan doit s'exercer d'abord à un rude métier avant que d'en pratiquer un plus commode; c'est dire enfin, que la possession prolongée des richesses prépare efficacement à la pauvreté volontaire, que la chasteté commune soit l'utile noviciat de la virginité, que la liberté et les fantaisies de la volonté personnelle conduisent naturellement à une parfaite obéissance. Rêveries que tout cela ! conclut le saint Docteur.[11]

Prétendre qu'il faut consulter des côtés les plus divers, beaucoup délibérer, c'est, nous dit saint Thomas, une autre erreur. Avant d'obéir à l'impulsion de la grâce, il n'est pas nécessaire de tant réfléchir ni de tant consulter. A coup sûr il serait déraisonnable de se lier à la légère, il est bon de prévenir certaines âmes contre une exaltation et un enthousiasme qui ne durent pas, mais autant il convient d'agir avec sagesse, avec calme, sans précipitation, autant il est défendu de traîner les choses en longueur. Les consultations sont superflues, affirme le Docteur Angélique, lorsqu'il s'agit d'affaires bien déterminées et de tout repos. Cette entrée, il est évident qu'elle représente un bien meilleur. Qui en doute fait injure au Christ qui en fait l'objet d'un conseil. "L'Orient t'appelle, c'est-à-dire le Christ, s'écrie saint Augustin, et tu t'attardes à regarder le couchant, c'est-à-dire l'homme mortel et qui se trompe." [12]

Que faut-il penser, enfin, de la vérité de cette dernière affirmation : La vie sans les vœux est plus méritoire que la vie sous les vœux, la vie dans l'état séculier

---

11.—Contra Pestiferam Doctrinam, ch. 2-7, passim.

12.—Contra Pestiferam Doctrinam, ch. 8-10; S. Theol. Q. 189, art. 10.

est plus méritoire que la vie religieuse. Faut-il dire qu'il ne s'agit en aucune manière de rabaisser la vie des prêtres dans le siècle. Cette vie est très noble, très méritoire; elle est une forme exquise de la charité. "La comparaison, remarque saint Thomas, ne peut porter que sur ces deux genres de vie pris en eux-mêmes. Car du côté des personnes qui les mènent, c'est le degré de charité qui décide. Il arrive parfois qu'une œuvre, en soi moins bonne qu'une autre, devienne plus méritoire, si elle est faite avec plus de charité." [13] Il ne s'agit pas ici de comparer pour mieux exalter mais pour savoir où se trouve la vérité, et comme le dit saint Thomas avec humeur, consideremus an verum sit quod dicunt.[14]

Or saint Thomas affirme à plusieurs reprises que la vie sous les vœux est plus parfaite et plus méritoire que la vie sans les vœux.[15] Pour trois raisons principales. La première, c'est que l'œuvre bonne y prend, en plus de sa valeur propre d'acte de telle ou telle vertu surnaturelle, celle très souvent supérieure à la précédente, d'œuvre de la vertu de religion, la première des vertus morales. Les deux autres sont particulièrement dignes d'attention. C'est que d'abord, dans la vie sous les vœux nous donnons à Dieu, non seulement les actions bonnes que nous faisons par amour pour lui, mais encore la puissance par laquelle nous agissons. Donner un arbre avec les fruits, dit ingénieusement saint Anselme, c'est assurément plus que de donner que les fruits. Ainsi c'est le principe même de son activité que le religieux

---

13.—S. Theol. II. II. Q. 184, art. 8.
14.—Contra Pestiferam Doctrinam, ch. 12.
15.—Contra Pestiferam Doctrinam, ch, 12, 13; De Perfectione Vitæ spiritualis, ch, 12; S. Th. II. II. Q. 88, art. 6; Q. 184, art. 8; Q. 189, art. 2; Quodlibet, III, art. 17. Contra Gentiles, III, 138.

enchaîne au service divin; et il se met même dans l'impossibilité de faire autrement. Au matin de sa profession religieuse, le jeune homme a comme la vision de sa vie dans un immense tableau : il la considère, il la voit libre, heureuse, honorée, florissante au milieu du siècle. Mais il la voit aussi menacée par mille tentations, accablée d'inquiétudes qui la tiendront fatalement éloignée de Dieu et lui raviront peut-être la grâce ineffable de la charité. Il la jette par un acte irrévocable aux pieds du Seigneur en s'écriant : mon bien-aimé est à moi et je suis à lui. C'est que enfin l'œuvre bonne affermit dans le bien et donc on veut plus profondément le bien qu'elle fait. Il y a plus de volonté dans l'acte accompli par vœu que dans l'acte accompli sans vœu. Plus de vraie volonté humaine, c'est-à-dire rationnelle, et plus de vraie liberté, c'est-à-dire de choix réfléchi et vraiment personnel. L'acte spontané de qui se croit libre pour n'avoir pas de vœu court trop souvent le risque d'être plus ou moins improvisé au hasard des circonstances et d'être inspiré par les dispositions du moment, tant corporelles que spirituelles, fréquemment superficielles et passagères. Par les vœux, au contraire, la volonté est affermie et immobilisée dans le bien, non seulement pour une œuvre particulière et pour un temps déterminé, mais d'une manière générale pour tout l'avenir et pour une multitude innombrable d'œuvres saintes. Si la simple intention qui précède un de nos actes étend son influence sur tout l'ensemble de notre opération et lui donne un caractère de moralité et de mérite, lors qu'au cours de notre action, nous ne penserons plus actuellement au motif qui nous a d'abord décidés; si par exemple, il n'est point nécessaire que celui qui accomplit un pèlerinage en l'honneur de Dieu, s'occupe incessamment de cette pensée

à tous les points de la route qu'il parcourt, il est évident que l'efficacité du vœu se prolongera durant la vie entière. Cette promesse sacrée nous montre que l'on ne s'est point borné à vouloir, mais que l'on a prétendu se fortifier contre la faiblesse et l'inconstance humaines, se priver même de la possibilité de n'être pas vertueux. Aussi quand les distractions, la fatigue, la souffrance empêcheront l'esprit et le cœur de se porter courageusement vers les œuvres que la religion commande; quand l'attention aux devoirs et l'application aux exercices seront si faibles, qu'il semblera que le corps seul agisse; il sera pourtant vrai que les vœux inspirent encore ces actions et qu'ils leur communiquent un réel mérite surnaturel.[16]

Cette doctrine de l'Angélique Docteur est aussi miséricordieuse que profonde. Elle ne va pas sans doute jusqu'à favoriser l'inertie spirituelle. Elle suppose au contraire que les actes, vivifiés par les vœux, ne sont pas volontairement distraits et donc inutiles. Mais elle rassure contre les envahissements presque inévitables de la routine, contre l'affaiblissement de la piété des premiers jours, contre le refroidissement de la piété sensible. Elle entretient dans les âmes une légitime confiance par la pensée que leurs actions tirent un grand mérite de la vertu de religion, qui en est la source première. Elle est une source de consolation par la certitude qu'elles ont d'avoir consacré pour toujours au Seigneur la racine même de leurs actes, et que ceux-ci auront toujours le caractère d'une religion profonde, d'une

---

16.—S. Thomas, Contra Gent. III, 138; II. II. Q. art. 6, ad 3um. Je recommande, sur ce sujet, la lecture des articles du R. P. Voyer: Prêtre-religieux, parus dans la Revue Dominicaine, 1927, p. 334 et 338.

ardente générosité et d'un irrévocable attachement au bien.

Le droit d'entrer en religion est donc un droit sacré. Nul n'empêche de l'exercer sans offenser la justice, la piété et la charité. Sur ce terrain l'Eglise est inflexible. Elle a déterminé des cas où l'on est tenu de rester dans le siècle. Si un père ou une mère dont l'assistance est absolument nécessaire à leurs enfants, voulaient entrer en religion, la loi chrétienne s'y opposerait jusqu'à ce qu'ils eussent pourvu à l'avenir de leur postérité. Elle condamnerait de même les enfants qui laisseraient leurs parents dans une extrême nécessité pour revêtir l'habit religieux.[17] Elle s'oppose également à l'entrée en religion de quiconque est impliqué dans des affaires scandaleuses, ou étant insolvable, chercherait contre ses embarras d'argent un refuge dans les monastères.[18] Le monastère n'est pas fait pour servir d'hôpital à ceux qui ne savent plus où trouver un abri. L'admission au noviciat est invalide quand le sujet n'a pas l'âge requis, quand il y est entré de force, sous l'empire d'une crainte grave, victime d'une intrigue.[19]

Le droit déclare illicite, mais valide, l'admission au noviciat des clercs qui, engagés dans les ordres sacrés, entrent en religion sans consulter l'Ordinaire ou même malgré lui. Le refus de l'Ordinaire se justifie lorsque le départ d'un sujet ne peut s'effectuer sans un grave détriment pour les âmes, mal auquel il est impossible de remédier autrement que par le maintien du sujet à son poste.[20] Un canoniste moderne, très compétent, estime

---

17.—Codex, No 542. 1. — S. Th. II. II. Q. 189, art. 6.
18.—Codex, Can. 542, 2o. — S. Th. II. II. Q. 189, art. 6, ad 3um.
19.—Codex, Can. 542, S. Th. II. II. Q. 189, art, 9.
20.—Codex, Can. 542, 2o. 981, 1o. — S. Th. II. II. Q. 189, art. 7.

que, de nos jours, ce cas de dérogation à la liberté d'entrée en religion est très rare: rarissimus hodie in praxi casus iste.[21] Sans doute, les besoins de certaines églises particulières sont grands; mais ils ne sauraient prévaloir contre les besoins de la gloire de Dieu, à qui le culte de la perfection religieuse offre une réparation de plus en plus nécessaire en face des envahissements de l'incrédulité, de l'orgueil et du sensualisme. L'état religieux est nécessaire à l'Eglise : il fait resplendir en elle la note de la sainteté. C'est là un bien général pour toute l'Eglise. Les diocèses, non seulement n'ont pas le droit d'empêcher la réalisation de cette fin supérieure, mais ils sont tenus d'y concourir, comme la partie doit se dévouer au service du tout. Tel est cet impôt de la sainteté que chaque diocèse doit payer à l'Eglise universelle. Qu'il acquitte avec joie son tribut de vie parfaite, et en échange d'un prêtre qu'il aura donné au cloître il recevra de Notre-Seigneur plusieurs vocations sacerdotales. C'est ce qu'un évêque, d'un grand esprit surnaturel, disait un jour à un de ses clercs qui lui demandait la permission d'entrer dans un ordre religieux. D'ailleurs, si le Christ inspire à un prêtre le désir de se faire religieux, c'est une preuve que la présence de ce prêtre n'est pas indispensable au bien du diocèse et que le Ciel y pourvoira autrement. "Aussi, tout considéré, observe le cardinal Gousset, nous pensons que le parti le plus simple pour un évêque, le plus conforme à l'esprit de l'Eglise, est de laisser aux ecclésiastiques de son diocèse la liberté entière d'embrasser la vie religieuse. On n'a pas à craindre les suites de cette liberté: le prêtre qui quitte sa paroisse pour renoncer au monde a plus d'admirateurs que d'imitateurs.

21.—Bouix, Tract. de Relig. P. IV.

Ce qui a fait dire à saint Jérôme: "Rare est la vertu et la foule ne court pas après." Sur quoi saint Thomas ajoute que la crainte de voir les pasteurs abandonner les paroisses est une crainte inepte et pareille à celle de l'homme qui s'interdirait de puiser de l'eau pour ne pas mettre le fleuve à sec." [22] Un Supérieur de Grand-Séminaire avouait qu'il avait remarqué que les vocations religieuses contribuaient à élever le niveau de l'esprit ecclésiastique dans son Séminaire. Ces départs de condisciples aspirant à une vie plus parfaite, cette séparation de la famille et de ses intérêts temporels, ce dévouement par obéissance à des œuvres très laborieuses, provoquaient les jeunes clercs à pratiquer plus tard, dans les divers ministères diocésains, une semblable abnégation, un même zèle pour la gloire de Dieu.

L'on voit, par ce qu'on vient de dire, combien le Saint-Siège est sage et combien il s'applique à sauver tous les intérêts et toutes les libertés légitimes. Il va plus loin parfois. Il protège, s'il en est besoin, l'état religieux même contre ses propres coopérateurs, les plus intimes et les plus élevés, dans les cas où la préoccupation du bien particulier qu'ils sont chargés de promouvoir leur ferait oublier les grands intérêts de l'Eglise catholique, auxquels se rattachent la mission des ordres religieux. Voici un fait entre plusieurs que je pourrais citer. Un évêque plein de mérites, qui désirait garder tous ses prêtres pour les œuvres diocésaines, mais répugnait à recourir dans ce but au refus des Lettres Testimoniales, avait demandé à Rome, en 1859, un Indult pour pouvoir retenir au moins trois ans les aspirants à la vie religieuse. Le Saint Père, tout en louant son zèle et en

22.—Gousset, Théol. Morale, No 537; S. Th. II. II. Q. 184, art, 4; Q. 189, art. 7, ad 2um.

lui témoignant son intérêt pour le bien du diocèse, ne crut pas devoir lui prêter secours au prix d'une telle dérogation aux prérogatives de l'état religieux. Le Saint Siège n'a jamais eu l'intention non plus, comme quelques promoteurs du recrutement sacerdotal ont pu le prétendre de bonne foi, de transférer aux Ordinaires la délicate mission de juger des vocations religieuses et la facilité de les arrêter indirectement par le refus des Testimoniales. Les Lettres Testimoniales, observent les canonistes, ne sont pas une approbation de la vocation ni une permission d'entrer en religion.[23] Elles ne concernent que certaines conditions relatives au for externe: naissance légitime, baptême, confirmation, exemption de dettes, etc. C'est déjà beaucoup que le Saint Siège fasse peser sur la conscience des Ordinaires l'exactitude de ces informations, sans qu'il prétende augmenter leur responsabilité en leur attribuant un jugement définitif sur le fond de la vocation. Ce jugement supposerait, en outre, la connaissance des attraits de l'aspirant et aussi de ses aptitudes pour l'Ordre auquel il apire. Or ces attraits et les raisons qui les justifient étant un fait du for intérieur, ne sont bien connus que du directeur spirituel, mis au courant depuis longtemps des penchants, des tentations, comme aussi des grâces et des lumières intérieures reçues de Dieu. Quant aux aptitudes, que l'évêque ait le droit et le devoir d'en juger pour ses clercs, destinés à exercer le ministère dans son diocèse, c'est évident et l'on comprend qu'il en éprouve des perplexités, et, qu'avant les ordinations, il multiplie les prières. "Mais comment imposer, se demande le Père Cormier, à un Evêque de statuer sur les Vocations religieuses ?

23.—Bouix, 1. c. p. 553.

Comment exiger qu'il connaisse l'esprit des divers Ordres, leurs statuts, leurs observances, les rapports de celles-ci avec la complexion et la santé des aspirants ? Il faut pour cela l'expérience d'un spécialiste, s'il est permis d'employer le mot. C'est sur place, dans le milieu où l'aspirant devra vivre et par la pratique des cas analogues, qu'on juge des aptitudes, physiques, morales ou spirituelles".[24]

Rien de plus simple et de plus grave, dirons-nous en terminant, que cet enseignement du Docteur Angélique. Il nous montre combien la miséricorde divine est admirable dans l'établissement de ces cloîtres où se trouvent la satisfaction de tous les saints désirs, la consolation de toutes les pieuses tristesses, l'ambition du bien et la haine du mal, l'avidité d'une haute perfection et la crainte des châtiments éternels, l'amour de la vertu et l'horreur du vice, les délices de l'innocence et l'expiation des fautes: tout se rencontre ici dans une heureuse harmonie, nous rappelant que la vie religieuse n'est pas encore un paradis où l'on soit confirmé en grâce, dispensé des efforts de la lutte et des travaux de la pénitence. Ce n'est pas encore le repos de la gloire, la paix dans le triomphe: les larmes ne sont pas bannies de ce séjour; il y faut encore de la prudence, de l'humilité, de la prière. "La vie religieuse, c'est le joug si doux du Christ. Saint Grégoire l'a bien dit: "Quel fardeau met-il sur les épaules de notre âme, celui qui commande de fuir les désirs qui troublent, qui enseigne à éviter les routes de ce monde qui sont pleines de labeur". A ceux qui prennent sur eux ce joug très doux, il promet, pour se refaire, la jouissance de Dieu et l'éternel repos de l'âme." [25]

Albert-M. MIGNAULT, O.P.

24.—Cormier, Lettre à un Maître de Novices sur la Vocation religieuse, p. 61.

25.—S. Th. II. II. Q. 189, art. 10, fin de l'ad 3um.

Pourquoi des missionnaires au Japon ?

(*suite et fin*)

Comment le Japonais s'est-il épris si rapidement et si profondément de cette philosophie évolutionniste ?

Tout d'abord, je le veux bien, parce que ce système qui nous déçoit à plus d'un point de vue, ne manque d'être séduisant dans l'ensemble. D'une part, cette matière éternelle, animée d'énergie, qui s'organise et se diversifie en séries d'êtres multiples, au cours des siècles, qui se perfectionne sous la poussée d'une loi mystérieuse, sorte d'instinct à la recherche d'un bien meilleur, qui prend conscience d'elle-même dans les êtres les plus perfectionnés, les hommes; d'autre part, cette énergie interne, qui est comme l'âme du monde, immanente dans tous les êtres, les façonnant et les stimulant vers le sommet de leur perfectionnement définitif; tout cela semble expliquer quelque chose du grand univers sans cesse changeant, et dont le fond des choses nous est si bien caché sous le voile des phénomènes. Ajoutons que cette explication du monde ou cette ébauche, semble à ces philosophes d'hier, tout à fait conforme aux données de la science actuelle.

Sans doute il y a quelque chose de séduisant dans cette manière de résoudre le problème du monde, et ceci expliquerait, par exemple, l'enthousiasme de cet auditoire d'université qui, cet hiver à *Sendai*, applaudissaient de si bon cœur tel vieux professeur donnant la conférence de fin d'année sur la philosophie d'aujourd'hui.

Oui, c'est là une raison : le caractère séduisant du système évolutionniste; mais il faut aller plus loin pour

avoir une explication adéquate. C'est qu'il y a dans l'âme asiatique et japonaise une prédisposition spéciale, des pierres d'attente, en faveur de cette philosophie.

De même qu'il y a dans l'âme chrétienne une prédisposition à accepter la philosophie d'Aristote, qui pose Dieu au sommet et à l'origine de tous les êtres, de même il y a dans l'âme bouddhiste une prédisposition à accepter la philosophie évolutionnste.

Problème assez vaste que celui-là, connaître la philosophie bouddhiste ou chinoise, mais heureusement d'autres ont travaillé avant nous, et bien travaillé, avec cette devise: *"non solum mihi laboravi, sed omnibus exquirentibus veritatem."* Et ceux qui ont si bien travaillé sur cette matière, ce sont les vieux missionnaires du Japon, ceux du XVIe siècle, date de la première évangélisation du Japon, et ceux du XIXe siècle, date de la résurrection de la religion chrétienne au Japon.

Que nos missionnaires aient été préoccupés de connaître la philosophie bouddhiste, c'était leur devoir d'état, et ils n'y ont pas manqué. Mais n'y arrivait pas qui voulait; il fallait pour cela savoir sa langue japonaise à fond, pouvoir lire les classiques chinois, pénétrer dans les bibliothèques, etc.

Or pour commencer par la dernière époque, il faut dire que l'on a eu la bonne idée vers l'an 1900 de fonder une revue, *"Les Mélanges Japonais"*, pour donner aux jeunes missionnaires une connaissance suffisante et facile des usages et de la religion du pays. Or, dans cette revue, quelques articles traitent de la philosophie bouddhiste. En voici un résumé.

Donc Bouddha, voulant donner un fondement philosophique à sa doctrine religieuse, affirmait que l'essence de tous les êtres, c'est le vide, c'est l'absence de personnalité ou d'individualité propre. D'où la nécessité de

nous détacher de tout, de faire mourir nos désirs, et de nous perdre dans le grand tout de l'univers, d'entrer dans le *nirvana*. "C'est parce qu'il ignore cette vérité fondamentale, disait-il, que le vulgaire s'attache opiniâtrément à croire qu'il y a un moi réel et permanent dans tout être. La délivrance consiste à détruire cette persuasion erronée."

Il dira encore : tout agrégat, bon ou mauvais, procède de trois choses, savoir : du sentiment, du désir et de la perception ou connaissance, et le résultat inéluctable est le tourbillon de la vie et de la mort, dans lequel sont entraînés fatalement tous les êtres. Ce serait là la base de toute la métaphysique bouddhiste, le point sur lequel le maître revenait sans cesse. Devant les initiés il insistait sur l'instabilité des êtres, sur le tourbillon de la vie et de la mort qui emporte tout, sans relâche et sans fin. Tous les êtres entraînés par la loi fatale de causalité naîssent et meurent; il n'y a aucun principe subsistant, tout est changement.[1]

Ce serait une bien courte métaphysique, à la vérité, trop courte et trop vide pour qu'elle soit la vraie philosophie de Bouddha, penseront quelques-uns. Eh bien ! les missionnaires du XVIe siècles ont certainement étudié à fond la religion et la philosophe bouddhiste; ils venaient de l'Europe savante, alors vivement préoccupée de philosophie et de théologie.

Or voici comment le Père Charlevoix s'exprime sur ce point, après avoir soigneusement compulsé les rapports des missionnaires. Il partage la matière en deux: la doctrine extérieure, donnée à la foule, et la doctrine intérieure, donnée aux seuls savants. C'est, d'une part

1.—*Mélanges japonais*, 1909, Tokio.

le dogme et la morale, d'autre part, la philosophie. Voici donc, textuellement :

"La doctrine intérieure, dont on ne fait part qu'à "un petit nombre de disciples, aux esprits forts, aux "savants et aux plus grands seigneurs, et dans laquelle "tous les bonzes mêmes ne sont pas initiés, a pour fonde-"ment que le vide est le principe de toutes choses, que les "hommes mêmes n'ont point d'autre origine ni d'autre "fin, qu'on ne voit rien sur la terre qui ne soit composé "du vide et des éléments, et qui ne retourne au néant. Il "n'y a point d'autre différence entre les corps que la "figure et la qualité, comme on voit l'eau prendre la "forme du vase où on la met. En un mot, nulle substance "ne diffère intrinsèquement de l'autre, et toutes ont le "vide pour premier principe : principe infini, qui ne peut "être ni engendré ni corrompu. Cela posé, si nous vou-"lons vivre heureux, il faut que par une profonde médi-"tation de cette grande vérité, nous en venions jusqu'à "nous dépouiller de toute affection de tout sentiment, "pour nous rendre semblable à notre principe. Il faut "renoncer à l'usage de notre raison et réprimer les mou-"vements de notre cœur, afin de goûter ce repos divin "qui est la suprême félicité. Parvenus à cet heureux état "nous ne laissons pas de nous conformer extérieurement "à ce qui concerne les devoirs de la vie commune, mais "dans le secret du cœur nous jouirons d'un bonheur inal-"térable et nous regarderons comme des idées creuses "tout ce qu'on a coutume de dire de la vertu, du vice, "etc., nous n'aurons plus devant les yeux de l'âme que le "vide et le néant." [2]

Telle serait donc en abrégé, la philosophie bouddhiste, Comparée à la nôtre, qui est la philosophie de

---

2.—Charlevoix, *Histoire du Japon*, p. 116, Paris, 1736.

l'être, elle serait bien la philosophie du néant. D'autre part, puisque d'après ce système philosophique, tous les êtres ne sont au fond qu'une seule et même réalité dont nous n'apercevons que les différentes figures, puisqu'il n'y a qu'un tourbillon d'êtres successifs sous la loi de la causalité, c'est bien aussi la philosophie de l'évolution.

En tout cas il est assez évident que des esprits imbus de ces principes sont parfaitement prédisposés à accepter la philosophie évolutionniste de l'Europe. Il n'y a pas tant de différence entre le néant et la si vague nébuleuse primitive, et quant à l'organisation des êtres par l'universel changement, c'est l'élaboration d'un même principe, la transposition d'une même idée.

De même encore, ces prédispositions de l'âme japonaise imbue de philosophie bouddhiste expliquerait sa sympathie marquée pour Shopenhauer et Hartmann que certains publicistes de France proclamaient il y a déjà longtemps comme de parfaits bouddhistes. (Revue des Deux-Mondes, 1867). Il suffit de connaître un peu la philosophie chinoise pour deviner la résultante dans l'âme de nos jeunes Japonais, et pour ne pas se surprendre, par exemple, de cette boutade d'un jeune Japonais, profondément bouddhiste, belle âme, du reste, qui déclarait au missionnaire que tout son idéal de vie était d'arriver à la perfection de ses éléments premiers.

Et maintenant comment ne pas voir dans la philosophie régnante au Japon un des grands obstacles à la diffusion du Christianisme ? Les philosophes sont rares, direz-vous, ceux qui étudient sérieusement la philosophie sont plus rares encore. C'est juste. Mais il n'est pas moins vrai que la vie courante est toujours inspirée par une philosophie quelconque. Et ici c'est la philosophie bouddhiste traditionnelle complétée et systématisée par

l'évolutionnisme moderne qui inspire la vie, qui répond au besoin de s'expliquer un peu toutes choses, et qui met en circulation les plus graves objections contre notre système religieux.

Il faut ajouter cependant qu'il se rencontre bon nombre d'intelligences qui ne sont pas satisfaites par le système évolutionniste et qui cherchent ailleurs. Quand la grâce de Dieu dirige ceux-là vers un missionnaire, c'est presque toujours une conquête, et très précieuse parce qu'ils seront des chrétiens convaincus, et de vrais apôtres.

Etant donné donc la mentalité des anciens et la déformation des esprits chez les jeunes, la pénétration du christianisme est particulièrement difficile au Japon. Et c'est pour cela qu'il faut ici un plus grand nombre de missionnaires et des œuvres imposantes. Depuis le grand événement de la résurrection de la religion chrétienne au Japon (1850-1860) l'effort catholique a été relativement minime. Jusqu'à ces dernières années, les Prêtres des Missions Etrangères de Paris étaient les seuls missionnaires au Japon. Le personnel manquait, les ressources aussi. Car l'organisation matérielle des missions du Japon différait totalement de celles de la Chine ou de l'Indo-Chine. Là-bas les œuvres à organiser étaient des œuvres de charité, Sainte-Enfance, refuges de toutes sortes, etc. Ici c'était des œuvres d'éducation, beaucoup plus dispendieuses, si l'on songe qu'il fallait les placer sur un pied d'égalité avec celles du gouvernement.

L'on a dit et l'on répète partout que les missionnaires protestants de cette époque avainent été beaucoup plus clairvoyants en fondant ici nombre de lycées et un université, la *Doshisha* à Tokio. Remarquons cependant qu'il

est plus facile de regarder au loin quand il n'est pas besoin d'avoir l'œil à la caisse. Le succès des protestants, à cette époque surtout, car leur influence baisse sensiblement, est dû avant tout aux sommes fabuleuses dont ils pouvaient disposer.

Les missionnaires catholiques ont compris également qu'il fallait, avant tout, s'occuper de l'éducation, et l'école de l'Etoile du Matin tenue à Tokio par les Pères Marianistes, le lycée des Dames du Sacré-Cœur et celui des Dames de Saint-Maur, les quatre ou cinq écoles des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, l'école des Sœurs Dominicaines, à Formose, etc., restent l'expression vivante de la compréhension de l'état des choses à cette époque. Si l'on n'a pas fait davantage, c'est qu'il fallait limiter les projets à la modicité des ressources.

Mais il n'est jamais trop tard pour renforcer les positions acquises. La Sainte Eglise l'a compris depuis longtemps, et c'est pourquoi elle a envoyé au Japon depuis une vingtaine d'années plusieurs nouveaux groupes de missionnaires, Dominicains espagnols, Pères du Verbe Divin, Jésuites, Franciscains allemands, Franciscains canadiens, et enfin nous, les derniers venus.

C'est donc l'heure de répondre aux vœux de l'Eglise. L'œuvre est pressante, ai-je besoin de l'ajouter, car au dire de bons observateurs comme le sont les anciens missionnaires, le peuple japonais subit de dix ans en dix ans une transformation visible. Il faut donc occuper d'avance les positions si nous voulons avoir l'avantage, au bon moment, de pénétrer par la brèche qui peut s'ouvrir.

Il y a donc l'œuvre d'attente qui exige une prise de

position avantageuse, et pour cela il faut que les missionnaires se multiplient.

Il y a aussi l'œuvre de préparation ou de lente pénétration, celle-là aussi réclame de plus nombreux ouvriers. Et cela pour prêcher et catéchiser, pour tenir les postes, sans doute, mais encore plus pour multiplier sur cette terre si païenne du Japon les temples où habite l'Esprit Saint. Car il ne faut pas perdre de vue qu'au-dessus de tous les obstacles qui s'opposent à la conversion des âmes païennes il y a le grand ennemi de Dieu.

Puissance formidable que celle-là. Et si elle fait sentir son influence jusque dans nos villes catholiques du Canada, dans nos villes aux cent clochers, dans nos campagnes dont les routes sont bordées de croix, dans un pays où le Christ est officiellement reconnu comme le vrai roi du monde, comment ne pas voir que cette puissance du mal sera presque toute-puissante dans un pays qui est son propre domaine, dans lequel il règne sur toutes les terres et presque sur toutes les âmes.

Il importe donc de multiplier ici les âmes sacerdotales et religieuses, les plus beaux temples du Saint Esprit afin d'attirer sur notre terre du Japon les bénédictions du ciel.

Nous n'oubions pas que la coopération à l'œuvre missionnaire peut de faire efficacement, à distance, par la prière, le sacrifice et l'aumône. Faire monter vers Dieu son ardente supplication, offrir pour la conversion des païens ses peines de chaque jour, sacrifier telle somme d'argent à l'œuvre des missions, c'est sans doute travailler efficacement au salut des infidèles. N'a-t-on pas écrit que Sainte Thérèse a sauvé plus d'âmes par ses prières dans son cloître que nombre de missionnaire tra-

vaillant là-bas ? Si tout cela est parfaitement juste, il ne reste pas moins vrai qu'il faut sur place le plus grand nombre possible d'âmes consacrées totalement à l'œuvre des missions.

Il le faut pour multiplier ici les temples du Saint Esprit, ai-je dit, source de bénédictions célestes. Il le faut aussi pour augmenter la somme de sacrifices que Dieu exige. *"Sine sanguinis effusione non fit remissio"*, pour sauver les âmes il faut du sang. Le temps des grandes persécutions est passé, mais il reste pour le martyre la voie longue, car il existe en nous un autre sang que le sang des veines. Il consiste dans le sacrifice journalier et continuel du missionnaire: supporter le mal du pays et souffrir de l'inquiétude des siens, se sentir sans cesse tellement étranger, être obligé de transformer radicalement sa manière de penser et de s'exprimer, et cela par un travail ardu de plusieurs années, être privé de mille et une petites choses que les pays les plus civilisés de l'Orient ne peuvent donner aux missionnaires... tout cela c'est du sang versé, c'est une espèce de martyre dont on peut dire avec raison: *"sanguis martyrum semen christianorum,"* le sang des martyrs est une semence de chrétiens.

Cela est vrai dans l'ordre de la grâce, cela est vrai aussi dans l'ordre de l'activité apostolique, car la vie elle-même d'un bon missionnaire est une excellente prédication. Quand les populations voient un prêtre ou une religieuse, totalement consacré aux intérêts de la religion du Christ, sacrifiant son pays, ses parents, ses talents, sa santé, sa vie au total, elles ne peuvent tenir indéfiniment contre un pareil spectacle. Les témoins de pareils sacrifices finissent par se dire: il y a dans ces âmes

quelque chose d'extraordinaire. C'est le premier appel de la grâce, fruit de la première prédication du missionnaire, celle du spectacle de sa vie. Il faudrait donc que ces prédications se multiplient, ici, afin que nos populations puissent en voir souvent et partout.

Puisse le Maître de la moisson, qui veut le salut de tous les hommes, envoyer ici au Japon de plus nombreux ouvriers. C'est notre prière à Dieu, c'est notre appel pressant aux âmes si généreuses de notre pays.

Père Gonzalve PROULX, O.P.,
Missionnaire à Sendai, Japon.

Le sens des faits

Réplique de M. Pierre Daviault

Ottawa, le 14 mars 1930.

R. P. M.-A. Lamarche, O.P.,
directeur de la "Revue dominicaine",
Montréal, P.Q.

Mon révérend Père,

Il me serait difficile de répondre à votre *Réponse à M. Pierre Daviault* dans le *Civil Service Review* où j'ai publié l'article que vous avez bien voulu relever en quelques pages du numéro de mars de la *Revue dominicaine*. La *Review* a l'avantage de circuler *from coast to coast*, comme vous le notez avec une charmante ironie. Mais elle a l'inconvénient, en l'occurrence, de ne paraître que tous les trois mois et la livraison du présent trimestre est sous presse: ma réplique se ferait trop attendre. Je

me permets donc de vous envoyer cette lettre, pour laquelle vous pourrez peut-être trouver un coin dans votre *Revue*.

Votre réponse était d'une parfaite courtoisie. Je vous en remercie et je vous assure que je ne réplique que pour préciser certains points. Vous l'avouerai-je ? c'est aussi pour avoir le plaisir de poursuivre la conversation avec un interlocuteur si agréable.

Le passage de mon article que vous avez commenté ne comptait que quelques mots. Vous leur avez fait un sort. De cela aussi je vous rends grâces. Vous n'y avez pas vu de malignité, car vous terminez sur ces mots: "M. Daviault s'est fourvoyé par négligence et non par parti pris d'attaque". Vous aviez parfaitement raison. Qu'il est plaisant de différer d'opinion avec un homme qui "a le sourire"!

Je me permets de vous retourner votre compliment. N'avez-vous pas commis la négligence d'oublier un peu le contexte du paragraphe incriminé ? Cette négligence a même été cause que vous m'avez fourni des arguments contre vous-même.

Mon article, vous vous le rappelez, se composait de réflexions sur un sujet très vaste et je n'y faisais une brève allusion à deux de vos études que pour apporter un exemple à l'appui d'un raisonnement d'ordre général. J'exposais une certaine conception du roman et, partant, du réalisme, car le roman, à mon sens, ne peut se passer d'un certain réalisme. Puis je notais que vos vues en ces matières ne cadrent pas avec les miennes.

Votre réponse m'a confirmé dans cette opinion. Car, loin d'y établir que "ma mémoire s'est récusée", vous avez accentué nos divergences, tout en montrant que nous

nous entendons sur certains points, ce que je n'avais pas nié. Je n'avais pas en vue les seuls passages que vous m'opposez, mais l'ensemble de vos articles et c'est pour ce motif que je n'en citais aucun extrait en particulier.

Prenons le cas Choquette. Pour déterminer si j'ai dénaturé votre pensée, il n'y a qu'à mettre en regard votre article de 1928 et le mien.

Dès les premiers mots, nous venons en conflit. Vous écrivez: "Nos jeunes littérateurs ne sont jamais *vrais*... M. Robert Choquette vient d'en donner une preuve assez regrettable dans son roman..." Or vous savez que j'approuve le réalisme de Choquette. Ce qui ne veut pas dire que je ne trouve pas son observation en défaut. Il y aurait beaucoup à dire sur la psychologie puérile de Marcelle Nantel, la "femme fatale", par exemple. En passant, notez que je ne suis pas un *défenseur* bien ardent de la *Pension Leblanc*.

Vous ne le trouvez pas *vrai*, parce que l'auteur ne dépeint pas le paysan d'après certaines idées reçues, d'après "la commune expérience". Ces idées, c'est que nos paysans sont remplis des qualités suivantes (je vous cite textuellement): "honnêteté de moeurs... assiduité au travail... piété solide... distinction native... politesse raffinée". Vous ne leur reconnaissez que des "défauts que l'on peut qualifier de légers", c'est-à-dire que vous les trouvez simplement "madrés, soupçonneux, jobards et cancaniers". Ils sont si bons que, par exemple, le jeune villageois amoureux de la citadine mariée serait, dans la réalité, mis "à la raison et la pensionnaire à la porte".

Inutile de vous dire que je ne partage pas tout à fait cet avis. N'ai-je pas écrit, au sujet de nos paysans:

"Leur vie, qui n'est pas toujours idyllique; leurs moeurs, parfois très rudes; leur tournure d'esprit, souvent bizarre..." Et, d'une façon générale, je m'insurge contre les personnages de roman "absolument bons ou désespérément pervers". Je fais mien le mot de Macaulay, dans son essai sur Mirabeau: *"Men, except in bad novels, are not all good or all evil"*.

Mais là n'est pas la question. Il se pose un problème plus vaste, celui, justement, que j'étudiais dans mon article. Vous voulez qu'on décrive les personnages de roman selon la "commune expérience" et, donc, qu'on les ramène à un type général. Mais je demande que le romancier particularise et je réclame la "libre soumission aux faits". J'ai écrit: "Impossible de donner l'impression de la vie sans particulariser". Je déplorais qu'un roman ne puisse, "pour nous, s'attacher à l'étude d'un cas particulier".

Vous exigez qu'on présente *nos gens* sous un jour favorable, car des personnes mal averties — "tels des étrangers — ne manqueront pas... de juger toute une classe du peuple par les échantillons qu'on aura mis sous leurs yeux". Vous voulez donc qu'un roman ait une valeur de démonstration. Or, j'ai écrit: "Les bonnes intentions conduisent aux bonnes actions; pas nécessairement aux bons livres". Et: "Chez nous, l'œuvre d'art n'a pas d'existence propre. Elle est une arme, un moyen d'atteindre un but. On veut faire de la littérature utilitaire, c'est-à-dire... trouver en tout livre une démonstration". Je jugeais cette idée en empruntant une parole de Marcel Dugas: "Quelle absurdité de n'exiger d'un roman qu'un intérêt de combat !" Je réclame même pour nos romanciers le droit de traiter "les grands

thèmes de la littérature de tous les temps". Je ne soutiendrais pas de certaines passions (qui ne sont pas des anomalies de la vie moderne") "qu'elles ne devraient pas entrer en ligne de compte dans une fiction conçue par l'auteur comme tableau de mœurs et peinture de société".

Vous trouvez que les "grands ensembles échappent" à Choquette. De mon côté, je demande qu'on délaisse les grands tableaux pour "s'attacher à l'étude de cas particuliers", et qu'on peigne, non *le* paysan, mais *des* paysans. Mon principal grief contre l'*Appel de la Race* c'est d'y voir une abstraction à la place d'un homme. Les notations de détail me paraissent toutes importantes, à condition qu'elles éclairent un aspect de la vie. Mais il est des "notations minutieuses" qui ne vous semblent pas "matière d'art", justement parce que vous préférez les "ensembles".

Ne laissons pas ce point sans relever un autre passage de votre étude, qui n'a qu'un rapport lointain avec la mienne, du reste. Le sujet de la *Pension Leblanc* réside, dites-vous, dans le tableau de mœurs. Je le vois plutôt dans l'éveil de la passion en une âme élémentaire, tourmentée de vagues désirs d'évasion et mise pour la première fois en contact avec un être plus raffiné. D'ailleurs, l'inexpérience de l'auteur l'a empêché de voir nettement cette idée centrale. De là, un défaut de composition qui, plus que tout autre chose, me faisait dire de ce roman qu'il est "une œuvre inégale".

Voilà quelques-unes de nos divergences. Je les souligne pour démontrer que j'avais raison d'écrire que vous n'acceptez pas le *vécu* tel que je l'entends. En somme, nous ne comprenons pas le réalisme de la même façon et

c'est ce que j'ai voulu dire. Mon "jugement s'est-il récusé"? Notez que je ne prétends pas déterminer qui a raison de nous deux.

Passons à l'ouvrage de Francoeur et Panneton. Vous écrivez: "La parodie est un genre de soi inférieur, où la mécanique supplée totalement l'imagination créatrice et partiellement les autres dons littéraires". Je ne sais pourquoi cette phrase m'a rappelé celle que Barrès inscrivait en tête du premier numéro des *Taches d'encre*: "Cette gazette étant littéraire s'occupera rarement de théâtre". Vous ne repoussez pas le théâtre de la tour d'ivoire de la littérature. Mais le rapprochement des deux citations marque comme il est difficile d'établir une ligne de démarcation entre les genres. C'est affaire de tempérament.

Vous ajoutez: "A moins de supprimer toute hiérarchie des genres..." Pourquoi pas ? Je vous avoue que je ne conçois pas une "hiérarchie des genres". Pour moi, il n'y a pas de genres *nobles* ou de genres *inférieurs*: il y a des auteurs qui ont du talent et d'autres qui en sont dépourvus. Je vous concède que la parodie ne révèle à l'ordinaire qu'une habileté mécanique. Mais, telle que l'entendent Francœur et Panneton, elle devient une satire profonde et une admirable critique littéraire. Peut-on nier qu'un pastiche comme celui d'Henri Letondal, pour ne citer qu'un exemple, ne revèle de grandes qualités créatrices ?

Soyons loyal jusqu'au bout. Je conviens que je n'aurais pas dû employer le mot "fantaisie" sans préciser et que ma phrase a dépassé ma pensée.

Je pourrais poursuivre longtemps cette discussion de nos idées respectives: l'agrément d'un désaccord avec

avec un homme de votre valeur, c'est qu'il ouvre un monde d'aperçus. Mais j'abuserais de votre patience.

Permettez-moi d'ajouter que, dans la *Civil Service Review*, je me suis tenu exclusivement sur le plan des idées. Ce serait donc involontairement que j'aurais fait du passage qui vous concerne "l'offensant paragraphe" que vous dites. Mon intention n'était pas de vous froisser. Ajouterai-je — non pas pour vous: vous l'avez déjà compris, mais pour d'autres à l'esprit moins délié — que je fais la distinction entre vos études de critique littéraire et vos autres activités ?

Du reste, soyez assuré que j'ai la plus grande estime pour vos travaux en ce genre. Nous nous entendons sur plusieurs points, entre autres sur notre goût pour les *bons* livres. Nos divergences sont des différences de degrés plutôt que d'espèces, si j'ose dire.

Veuillez croire à mes sentiments très respectueux,

Pierre-A. DAVIAULT

N.B.—*Ce qui paraît accentuer la divergence entre M. Daviault et moi, c'est évidemment la présence d'un tiers, M. Choquette. Ce dernier s'était assigné dans* La Pension Leblanc *un but de démonstration, disons secondaire, puisque l'on prétend voir ailleurs le point central de l'œuvre: la peinture exacte des mœurs paysannes dans un coin de notre Province aujourd'hui envahi par le tourisme. Il annonçait en même temps le projet d'appliquer son observation à d'autres lieux non moins pittoresques. N'était-ce pas mon devoir de critique d'adopter son point de vue* utilitaire; *si le but est en partie manqué, de le lui dire; si les grands ensembles lui échappent, de le signaler; si enfin une impression fâcheuse se dégage de ces faux échantillons de notre peuple, de le déplorer ? C'est tout*

unîment ce que j'ai fait. De là à conclure — comme le fait M. Daviault, d'après le texte et le contexte du paragraphe incriminé — que je suis un partisan exclusif de l'art intéressé, il y a toute une marge; et je m'explique à ce sujet dans l'Avertissement d'un volume confié aux presses bien avant la présente polémique. Je veux que l'artiste en général ou l'écrivain, dans le choix de son thème, soit libre de consulter ses aptitudes foncières et l'inspiration du moment. Pour emprunter à M. Daviault sa tournure paradoxale, il n'y a pas d'art utilitaire ni désintéressé, il y a de vrais artistes et des artistes manqués. Si vous refusez à M. Choquette le droit de prétendre démontrer quoi que ce soit, vous condamnez ipso facto *Louis Hémon et son œuvre principale, surtout la cantilène de la fin où s'enroulent dans une écharpe sonore les trois siècles de notre histoire. — Non moins illogique serait la déduction que je m'oppose au particularisme, à l'observation minutieuse, en un mot au culte du concret, quand au contraire je m'efforce de les introduire jusque dans le sermon. De nouveau je renvoie le lecteur à mon livre:* Ebauches critiques, *qui paraîtra ces jours-ci.* (Ch. I, p. 24, 25).

Un dernier mot pour disposer d'un semblant de querelle sur la hiérarchie des genres. M. Daviault s'attribue peut-être une générosité excessive, en écrivant que loyal jusqu'au bout, il admet n'avoir pas suffisamment distingué entre fantaisie et parodie. Je n'ai jamais prétendu que même cette dernière fût "indigne de la littérature". Je tiens cependant pour la subordination des genres, puisqu'elle existe dans le monde physique, et que l'art doit être calqué sur la nature. Cela n'empêche d'aucune façon la réussite supérieure dans un genre inférieur. Il y a des échantillons du règne minéral plus agréables à

contempler qu'une limace ou des feuilles d'ortie. — D'un bout à l'autre de sa réplique — nos lecteurs ont dû s'en rendre compte, et c'est une assez rare aubaine — mon interlocuteur adopte à son tour une forme modérée et courtoise dont je lui sais un gré intime. Il semble vouloir répudier la méthode chère à quelques-uns de son entourage, qui répandent feu et flammes dans une polémique d'art et que laissent indifférents les sanglants sacrilèges perpétrés en Russie ou ailleurs.—M.-A. L.

L'esprit des livres

SANCTI BENEDICTI — *Regula Monasteriorum* (Florilegium patristicum, fasc. XVII). Edidit Dom B. Linderbauer, O.S.B. Bonn, P. Hanstein — in-8°, IV-84 p.

Dom L. a voulu donner de la Règle de Moines un texte aussi voisin que possible de l'original. Pour cela, il a suivi de très près le manuscrit de Saint-Gall 914; et dans les cas peu nombreux où il s'écarte de l'orthographe trop barbare du manuscrit, la leçon sangallienne est mise en note.

Les sources de S. Benoît d'après Dom Butler sont indiquées dans un premier étage de notes; un second donne les variantes pouvant servir à constituer le texte, à éclairer son histoire, ou simplement intéressantes au point de vue philologique.

Les prolégomènes, concis et documentés, sur l'histoire des manuscrits, la langue de S. Benoît, les principales éditions et études contribuent à faire de ce fascicule un instrument de travail que rechercheront spécialement historiens et philologues adonnés à l'étude du latin employé au Moyen-Age naissant.

Dom Henri Guillebaud, O.S.B.

P. POURRAT — *"La Spiritualité chrétienne"*, Tome IV. *Les Temps modernes.* 2e partie: Du jansénisme à nos jours. Paris. Lecoffre. in-12, XII-672 p.

M. P. a achevé son histoire de la spiritualité chrétienne: travail ardu par la complexité d'un objet encore mal exploré. L'ouvrage possède toutes les qualités d'ordre et de clarté désirable; il représente une documentation vaste, mais qui, en raison de son abondance même, n'a pas toujours été directement étudiée.

Les jugements de l'éminent Sulpicien sont en général mesurés et bienveillants. On n'en est que plus surpris de rencontrer de véritables charges contre certains auteurs et certaines formes de dévotion. Il est manifeste que la partie profonde du mouvement liturgique moderne échappe totalement à l'auteur. S'il avait pris garde aux titres incontestablement traditionnels de la liturgie, s'il en avait considéré le contenu dogmatique, et la valeur de premier ordre, reconnue dès les premiers siècles par l'Eglise, pour la formation chrétienne la plus authentique, aurait-il osé avancer (p. 629 et s.) que "l'invasion de l'esprit liturgique" est un péril pour l'ascèse traditionnelle ? Aurait-il accusé les maîtres de la piété liturgique, dits "amateurs de liturgie", de vouloir "substituer une vague méditation de textes liturgiques à l'oraison méthodique, d'un usage général dans l'Eglise depuis de longs siècles" ? Quelle humeur a donc porté M. P. à blâmer chez l'Abbesse de Ste-Cécile de Solesme ce qu'il a trouvé bon (cf. t. III) chez Ste Jeanne de Chantal ? Passons.

Tel qu'il est, avant même d'avoir subi les retouches qui s'imposent, cet ouvrage sera fort utile; il constitue un essai plein de mérites.

Dom Henri Guillebaud, O.S.B.

R. P. Joseph-Alphonse DESJARDINS, s.j. — "En Alaska". — *Deux mois sous la tente.* Imprimerie du Messager, Montréal.

Ouvrage de quelques trois cents pages qu'il faut lire pour connaître les missions alaskaines. Dire qu'on sera récompensé de sa peine serait non seulement messéant, mais faux; car la lecture d' "En Alaska" est un charme. Charme pour l'œil: ne sort-il pas des ateliers du Messager, et n'offre-t-il pas plusieurs photogravures

vraiment réussies ? Charme pour l'esprit, pour l'esprit de foi, voulons-nous écrire. On rend grâces au Père Desjardins qui a vécu sept longues années "aux glaces polaires" de nous avoir révélé, de ce "pays des croix" des choses qui prennent l'âme de plus en plus à mesure que l'on tourne les pages. Et tout cela dans une langue parfaite, simple, claire, avec, ici et là, une fine pointe d'humour, mais toujours profondément pieuse et distinguée comme l'auteur. "Le style c'est l'homme."

"En Alaska" est une tranche savoureuse de vie missionnaire au vingtième siècle, en ce dur pays des Esquimaux et des Indiens: deux races très différentes, paraît-il. Edifiante relation, à la manière des Pères Lejeune et Lallemant, — d'une randonnée de deux mois — à la manière des Brébeuf et des Jogues — avec un parti de sauvages: les Ten'as.

Quinze chapitres, — comme au Rosaire — et dans ces quinze chapitres — toujours comme au Rosaire — tout le résumé de l'Evangile des missions alaskaines.

En fermant le livre on connaît, autant qu'un profane le peut, les mystères parfois joyeux, toujours douloureux et combien glorieux des apôtres de cette terre de sacrifices. On garde une vraie dévotion pour tous ces pionniers de l'Evangile qui depuis 1862 se sacrifient pour le salut des âmes. On bénit Dieu qui suscite parmi nous de pareilles vocations. On les admire, mais en même temps, on s'humilie, on se reproche de vivre si délicatement, dans son "home" où rien ne manque que la pénitence, et puisque l'on reste trop lâche pour voler sur les traces de ces héros, on offre pour eux ses pauvres prières et quelques petites aumônes.

Un ouvrage qui retourne ainsi l'âme vers Dieu, mérite d'être dans toutes les maisons catholiques, car l'on pourrait à son sujet, répéter la parole de Léon XIII: "C'est une mission continuelle."

Le Père H. Couture, O.P.

Chan. L. F. Laboise — "Les dévotions liturgiques spéciales des paroisses". — (Collection la Prière et la Vie liturgiques). — Un volume in-8 couronne, sous couverture impression rouge et noire. Prix franco: France: 6 fr.; Etranger: 6 fr. 60. Aubanel fils aîné, éditeur, 15, Place des Etudes, Avignon.

Nous aimons notre paroisse, car c'est chez elle que nous accomplissons les principaux actes de notre vie de chrétien.

Tout ce qui nous entoure, quand nous nous y trouvons, nous est familier. Ce sont de vieilles choses chères auxquelles, malheureusement nous ne portons pas grande attention.

Erreur de notre part, car cet ensemble a son histoire et son utilité au point de vue religieux. C'est ce que nous explique M. le chanoine Laboise, avec un rare bonheur et dans une œuvre pleine de vie. Indispensable au clergé, ce livre n'est pas moins utile aux fidèles. Chaque famille devrait le posséder et ainsi notre affection deviendrait plus grande et plus intelligente pour notre paroisse.

R. P. EHRHARD — "Le Sens de la Vie". Un volume in-8 couronne de 224 pages. Broché 15 fr. Affranchissement: France 0.75, Etranger 1.50. — Avignon, 7 place Saint-Pierre. Maison Aubanel Frères.

Qu'est-ce que la vie ? Quel sens a-t-elle ? Quel est en définitive son but réel ? Vaut-elle la peine d'être vécue ? Faut-il en voir le terme ici-bas ? Si elle doit nous orienter vers une autre destinée, qu'est cette destinée ? Et celle-ci, si elle existe, doit-elle tout absorber, implique-t-elle, comme l'ont voulu certains esprits, le mépris de la vie terrestre et doit-elle être pour cette dernière un arrêt, un ralentissement ou un ressort ? Ce sont là quelques questions — et j'en omets — auxquelles ce livre se charge de répondre. Après avoir passé en revue les innombrables systèmes d'explication qu'a enfantés l'esprit de recherche l'auteur aborde le côté positif du problème et pose une série de principes auxquels ne peut s'empêcher de souscrire tout lecteur non prévenu, tant ces principes sont évidents, basés qu'ils sont sur l'essence même de la nature humaine. Puis ce sont les applications qui en découlent, et ici l'auteur nous donne toute une seconde partie fort intéressante touchant le perfectionnement de l'homme sur la terre. Enfin l'ouvrage complète l'étude de la question par l'exposé des moyens qui permettent de réaliser le sens vrai de la vie et des obstacles qui s'y opposent.

Les retraites fermées, en liaison avec l'inquiétude de nos âmes.

Sous ce titre expressif, un militant de l'action catholique, un de ces laïques apôtres comme Pie XI en demande avec tant d'ins-

tances de nos jours, le docteur Joseph Gauvreau prononçait il y a quelques mois une intéressante conférence. Son diagnostic de médecin, sa psychologie pénétrante lui ont permis d'analyser l'âme moderne et d'y découvrir le grand mal dont elle souffre. A ce mal il indique le remède approprié.

L'Œuvre des Tracts a cru faire œuvre utile en publiant en brochure ces pages de haute valeur apologétique et sociale. Cette brochure se vend 10 sous l'exemplaire; $6.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260 rue Bordeaux, Montréal.

Nos Orphelinats

Parmi toutes les œuvres dont nous sommes redevables au zèle de nos communautés religieuses les Orphelinats tiennent une des premières places.

On en comprend l'importance quand on songe à nos familles nombreuses et que les causes ne sont pas rares qui privent de jeunes enfants de l'appui de leurs parnts. Aussi à la Conférence annuelle des œuvres charitables et sociales tenue à Montréal, l'automne dernier, trois rapports ont été consacrés à cet important sujet. Il s'y est dit des choses intéressantes et inconnues sur la nécessité, le fonctionnement actuel et les besoins de nos Orphelinats catholiques. Ce sont ces trois rapports que l'Ecole Sociale Populaire, à la demande des Organisateurs de la Conférence, publie aujourd'hui en une seule brochure. Elle se vend 15 sous l'exemplaire, $9.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue Bordeaux, Montréal.

L'Ecole Sociale Populaire qui s'efforce de plus en plus de fournir au clergé et aux catholiques instruits les documents sociaux qui peuvent leur être utiles, publiera dans sa prochaine livraison la remarquable Encyclique de Pie XI sur l'Education.

L'Encyclique de Pie XI sur l'Education chrétienne de la Jeunesse.

La plupart ont lu dans quelque journal le magistral document que le Pape vient de publier sur l'Education chrétienne de la Jeunesse. Quels sont les droits et les devoirs, en cette grande question, de l'Eglise, de la famille et de l'Etat; puis quels principes, quelles règles faut-il suivre dans les nombreux cas qui s'y rattachent; caractère de l'enseignement, choix des maîtres, coédu-

cation, etc.; tous ces sujets le Pape les traite à fond à la lumière de la doctrine catholique. L'enseignement qu'il donne doit guider tous les fidèles. Et c'est pour cela qu'un tel document doit être conservé et relu comme un livre de chevet. Aussi "l'Ecole sociale populaire" a-t-elle cru répondre aux vœux d'un grand nombre en publiant en brochure cette Encyclique, augmentée d'une table de matières détaillée. Son étendue en fait un opuscule de cinquante-quatre pages. Elle se vend vingt-cinq sous l'unité; $2.00 la douzaine; $7.50 le cent. Une remise de dix pour cent sera faite sur toute commande de plus de cent.

En vente à L'Action Paroissiale, 4260 rue Bordeaux, Montréal.

Abbé Elie MAIRE — "Histoire des Instituts religieux et missionnaires". P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette Paris (VIe). Un volume in-8° carré de 356 pages, 25 frs; franco 28 frs.

Cet ouvrage, dont le besoin se faisait sentir, sera accueilli avec faveur et empressement du grand public auquel il s'adresse. Il tient à la fois du manuel et du répertoire.

Il a été écrit d'abord pour les jeunes gens et les jeunes filles désireux d'acquérir, en peu de temps, une idée exacte de la vie religieuse et missionnaire. Il s'adresse aussi aux prêtres des paroisses et des collèges, aux directeurs et directrices d'œuvres. si démunis de tout moyen expéditif d'information quand il s'agit d'éclairer une vocation naissante, d'aplanir les voies, d'orienter l'attrait. Enfin il voudrait aider le clergé séculier et le clergé régulier des divers instituts religieux et missionnaires à se mieux connaître réciproquement.

Le plan classique (*antiquité — moyen age — temps modernes — époque contemporaine*) rend le livre intéressant à lire, facile à consulter. On connaît par ailleurs le style vivant et personnel de l'auteur.

A signaler encore d'abondantes indications bibliographiques de nature à rendre service.

Pierre PONTIÈS. — "François l'Aveugle". Pièce en un acte, en vers, pour jeunes gens. Brochure in-8 couronne. — Prix franco : France, 1 fr. 75; étranger, 2 fr. 25. — Aubanel Fils Ainé, éditeur, 15, Place des Etudes, Avignon.

Jouée avec sussès, avant d'être publiée, cette oeuvre fut très appréciée par ceux qui eurent le plaisir d'assister aux représentations. "Pièce très vivante, écrit la Croix de la Drôme, composée avec un goût d'artiste et d'apôtre. Un aveugle de guerre, l'aîné de la famille, souffrant de la pensée que ses deux jeunes frères, — deux petits fêtards — gaspillent leur vie, essaie de les ramener par son esprit de foi et par l'évocation des grands sacrifices de la guerre....

François l'aveugle, noble caractère qui mérite d'être présenté sur la scène dans toutes nos oeuvres de jeunesse... Tous nos cercles de ville et de campagne voudront jouer cette pièce très facile à monter."

Robert LESAGE. — "La sainte Messe selon les Rites Orientaux". (*Collection la Prière et la Vie Liturgiques*). Un volume in-8° couronne, avec illustrations dans le texte. Prix franco: France, 11 fr.; étranger, 12 fr. Aubanel Fils Ainé.

La comparaison de notre messe latine avec les messes orientales a de multiples avantages. Elle permet d'assister avec plus de piété aux cérémonies que célèbrent nos frères catholiques d'Orient et elle éclaire splendidement notre liturgie romaine. A chaque pas, nous découvrirons des points communs, sujets abondants d'instruction et d'édification, et nous éprouverons une réelle satisfaction de connaître avec plus de détails, des cérémonies que les orientaux, par leur respect pour le passé ont maintenu plus près des cérémonies de l'Eglise naissante.

Notre foi bénéficiera également de la lecture de ce livre qui nous montrera l'unité et l'universalité de l'Eglise du Christ.

L'œuvre est excellente, d'une lecture attrayante et l'on comprend que Mgr Chaptal ait félicité l'auteur pour son exécution.

THES CAFES CACAO
EPICES GELEES ESSENCES

Nos 37 années d'expérience sont une garantie pour vous.

J. A. SIMARD & CIE.

5-7 rue St-Paul Est, Montréal
MONTREAL et NEW-YORK
Tél. Main 0103

DESMARAIS & ROBITAILLE Limitée

Marchands d'ornements d'église et d'articles religieux

70 ouest, rue Notre-Dame, MONTREAL
121 rue Rideau, OTTAWA 145 rue Church, TORONTO

Notre maison d'Ottawa peut expédier des vins pour fins sacramentelles dans toutes les parties de la puissance du Canada.

Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P.Q.

Etablie en 1879

Au delà de **1200 INSTRUMENTS** ont été construits par cette maison pour le **CANADA**, les **ETATS-UNIS**, les **ANTILLES** et l'**AMERIQUE DU SUD**.

ARTHUR LEDOUX

OPTICIEN - BIJOUTIER

ST-HYACINTHE, P. Q.

Yeux examinés et Verres ajustés

AVEC SOIN

O'Reilly & Bélanger, Ltée

CHARBON et COKE

Toutes sortes GROS et DETAIL

HUILE COMBUSTIBLE

Qualité garantie

Bureau, 53 rue Queen **Téléphones: Queen 860 et 861**

OTTAWA

LA MAISON

Dupuis Frères

LIMITÉE

sert avec satisfaction la population de Montréal et de toute la province.

MAGASINS
865, Ste-Catherine Est
PLateau 5151

COMPTOIR POSTAL
5514, rue St-Dominique
CRescent 3131

Tracez-vous un programme

L'épargne et le placement méthodiques vous assurent l'indépendance. Mettez de côté régulièrement l'argent dont vous n'avez pas besoin tout de suite. Prenez des habitudes d'économie. Ouvrez un compte d'épargne à la

Banque Canadienne Nationale

Actif, plus de $155,000,000

SUCCURSALE à ST-HYACINTHE

E.-O. DESJARDINS, gérant

Capital Trust Corporation

Limitée

10 Metcalfe, Ottawa, Canada.

Capital Autorisé: $2,000,000.00

Intérêt payé sur dépôts: 4% et 5¼%

Spécialité: Prêts aux Institutions Religieuses

CONSULTEZ-NOUS LORSQUE VOUS DESIREZ EMPRUNTER

Imprimée par

ADJ. MENARD, 987, boulevard Saint-Laurent

Tél. Lancaster 1907 MONTREAL